



Monographie
de l'industrie
des œufs
d'incubation
au Québec





Monographie de l'industrie des œufs d'incubation au Québec

Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Juin 2010



Les unités administratives et les personnes suivantes ont participé à la réalisation du présent document.

Coordination :

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales
Paule Dallaire

Analyse et collaboration à la rédaction :

Direction de l'agroenvironnement et du développement durable
Michel Riendeau, Claude Tremblay, Nathalie Laroche, Raymonde Fortin,
Jonathan Leblanc

Direction des communications
Élyse Bergeron, Isabelle Couture, Éric Labonté et Mario Rancourt

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales
Laval Poulin, Daniel Roy, Karim Kesri, Alexandra Poiré et Louise Vaillancourt

Direction du développement et de la réglementation
Johanne Martel, Ninoslav Teinovic

Direction du développement et de l'innovation
Claude Bernard, Malaïka Musampa

Institut nationale de santé animal
Claudia Gagné-Fortin, Anne Leboeuf, Hélène Trépanier

Laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec
Marie Nadeau

Soutien technique :

Linda Arsenault, Louise Laverdière
Charlotte Gagné (révision linguistique)

Le document est aussi publié dans Internet à l'adresse suivante :

www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/md/Publications/oeufs_incubation.htm

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-590002-6

TABLE DES MATIÈRES



AVANT-PROPOS

CHAPITRE 1 : LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ACCORDS COMMERCIAUX

1.1	La gestion de l'offre et le cadre réglementaire	1
1.2	L'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet de chair	2
1.3	L'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce.....	3
1.4	L'Accord entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement du Canada sur les importations d'œufs d'incubation de poulet de chair et de poussins.....	4

CHAPITRE 2 : LE MARCHÉ DES ŒUFS D'INCUBATION

2.1	Les mises en élevage au Québec.....	5
2.2	Les échanges commerciaux.....	6
2.2.1	Le commerce international du Québec et du Canada	8
2.2.2	Le commerce interprovincial du Québec	13

CHAPITRE 3 : LA PRODUCTION

3.1	Les contingents de production d'œufs d'incubation de type chair.....	17
3.1.1	La détermination du contingent aux producteurs.....	18
3.2	La production d'œufs d'incubation de type chair	19
3.2.1	Le rapport entre la production d'œufs d'incubation de type chair et le contingent	19
3.2.2	Portrait des entreprises de production d'œufs d'incubation de type chair au Québec.....	20
3.2.3	Les indicateurs de productivité.....	21
3.3	Les entreprises et la production d'œuf d'incubation de type ponte au Québec	21

CHAPITRE 4 : LES COUVOIRS ET LA MISE EN MARCHÉ

4.1	Les couvoirs.....	23
4.2	La mise en marché	25
4.2.1	L'établissement des prix aux producteurs d'œufs d'incubation de type chair	26

CHAPITRE 5 : LE QUÉBEC DANS L'ENSEMBLE CANADIEN

5.1	Les contingents	27
5.2	La production d'œufs d'incubation de type chair	28
5.2.1	Le rapport entre la production et le contingent	29
5.2.2	Le nombre d'exploitation	30
5.3	La production d'œufs d'incubation de type ponte	30
5.4	Les couvoirs.....	31
5.5	Les prix aux producteurs	32

CHAPITRE 6 : LES PRINCIPAUX ENJEUX ET LES RESSOURCES ET MÉCANISMES D'ADAPTATION EXISTANTS

6.1	L'agroenvironnement	33
6.2	La biosécurité à la ferme.....	33
6.3	Les systèmes de salubrité à la ferme	34
6.4	L'industrie avicole et la gestion des urgences sanitaires	35
6.5	La traçabilité.....	35
6.6	Le bien-être animal	36
6.7	L'antibiorésistance	37
6.8	Le programme de gestion des œufs inaptes à l'incubation	38

CHAPITRE 7 : LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

7.1	La recherche universitaire	39
7.2	Quelques projets de recherche réalisés ou en cours de réalisation	40

ANNEXES

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1	Approvisionnement et ventes d'œufs d'incubation et de poussins de type chair au Québec en 2009.....	6
Figure 2.2	Approvisionnement et ventes d'œufs d'incubation et de poussins de type ponte au Québec en 2009.....	7
Figure 2.3	Importation totales d'œufs d'incubation et de poussins de type chair, Québec – Canada, 1999 à 2009.....	8
Figure 2.4	Importations d'œufs d'incubation de type chair, Québec – Canada, 1999 à 2009.....	9
Figure 2.5	Importations de poussins de type chair, Québec – Canada, 1999 à 2009.....	10
Figure 2.6	Exportation d'œufs d'incubation de type chair, Québec – Canada, 1999 à 2009.....	10
Figure 2.7	Exportations de poussins de type chair, Québec – Canada, 1999 à 2009.....	11
Figure 2.8	Importations d'œufs d'incubation de type ponte, Québec – Canada, 1999 à 2009.....	11
Figure 2.9	Importations de poussins de type ponte, Québec – Canada, 1999 à 2009.....	12
Figure 2.10	Exportations d'œufs d'incubation de type ponte, Québec – Canada, 1999 à 2009.....	12
Figure 2.11	Exportations de poussins de type ponte, Québec – Canada, 1999 à 2009.....	13
Figure 3.1	Contingents d'œufs d'incubation de poulet de chair, Québec, 1999 à 2009.....	18
Figure 3.2	Production d'œufs d'incubation de poulet de chair, Québec, 1999 à 2009.....	19
Figure 3.3	Rapport de la production d'œufs d'incubation de type chair sur l'allocation totale du Québec, 1999 et 2009.....	19
Figure 3.4	Répartition des entreprises selon la taille et la production au Québec, 2005 et 2009.....	20
Figure 3.5	Répartition des entreprises et de la production par région au Québec, 2005 et 2009.....	20

Figure 3.6	Productivité des poules de type chair à 61 semaines au Québec, 1999 à 2009	21
Figure 3.7	Production d'œufs d'incubation de type ponte, Québec, 1999 à 2009	21
Figure 4.1	Taux d'éclosion des œufs de type chair dans les couvoirs, 1999 à 2009	24
Figure 4.2	Taux d'éclosion des œufs de type ponte dans les couvoirs, 1999 à 2009.....	24
Figure 4.3	Prix aux producteurs des œufs d'incubation de type chair, Québec, 1999 à 2009	26
Figure 5.1	Production d'œufs d'incubation de type chair, Canada, 1999 à 2009	29
Figure 5.2	Nombre de producteurs d'œufs d'incubation de type chair, au Canada, 2005 et 2009	30
Figure 5.3	Production d'œufs d'incubation de type ponte, Canada, 1999 à 2009	31
Figure 5.4	Prix aux producteurs des œufs d'incubation de type chair, Provinces signataires, 1999 à 2009.....	32
Figure 7.1	Provenance des sommes investies en R&D dans le secteur de la volaille dans les universités québécoises, 1998-2007	39
Figure 7.2	Évolution des sommes investies en R&D dans le secteur de la volaille dans les universités québécoises, 1997-1998 à 2006-2007	39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	Mise en élevage de poussins, Québec 1999 à 2009	5
Tableau 2.2	Commerce interprovincial d'œufs d'incubation de type chair, Québec, 1999 à 2009	13
Tableau 2.3	Commerce interprovincial de poussins de type chair, Québec, 1999 à 2009	14
Tableau 2.4	Commerce interprovinciale d'œufs d'incubation de type ponte, Québec, 1999 à 2009	15
Tableau 2.5	Commerce interprovincial de poussins de type ponte, Québec, 1999 à 2009	15
Tableau 4.1	Nombre de couvoirs au Québec, 2005 et 2010.....	23
Tableau 4.2	Production de poussins et taux d'éclosion au Québec, 1999 à 2009.....	24
Tableau 5.1	Contingent d'œufs d'incubation de poulet de chair, Canada et provinces, 1999 à 2009.....	27
Tableau 5.2	Ajustement des contingents provinciaux pour l'importation, 1999 à 2002 et 2009.....	27
Tableau 5.3	Répartition des contingents d'œufs d'incubation de poulet de chair, Canada et provinces, 1999 à 2009.....	28
Tableau 5.4	Rapport de la production d'œufs d'incubation de type chair sur l'allocation totale, Canada et provinces, 1999 à 2009.....	29
Tableau 5.5	Nombre de couvoirs par province, 2005 et 2010.....	31
Tableau 6.1	Évolution de la certification PCQOI au Canada, 2007 à 2009	34

LISTE DES ANNEXES

Tableau 2.1A	Sommaire des importations d'œufs d'incubation et de poussins de type à griller au Canada, 1999 à 2009
Tableau 2.2A	Sommaire des importations d'œufs d'incubation et de poussins de type à griller au Québec, 1999 à 2009
Tableau 2.3A	Importations et exportations d'œufs d'incubation de type chair du Québec et du Canada, de 1999 à 2009
Tableau 2.4A	Importations et exportations de poussins de type chair du Québec et du Canada, de 1999 à 2009
Tableau 2.5A	Importations et exportations d'œufs d'incubation de type ponte du Québec et du Canada, de 1999 à 2009
Tableau 2.6A	Importations et exportations de poussins de type ponte du Québec et du Canada, de 1999 à 2009
Tableau 4.1A	Taux d'éclosion des œufs de type chair dans les couvoirs enregistrés, 1999 à 2009
Tableau 4.2A	Taux d'éclosion des œufs de type ponte dans les couvoirs enregistrés, 1999 à 2009
Tableau 5.1A	Répartition de la production d'œufs d'incubation de type chair, Canada et provinces, 1999 à 2009
Tableau 5.2A	Répartition de la production d'œufs d'incubation de type ponte, Canada et provinces, 1999 à 2009
Tableau 7.1A	Recherche universitaire sur l'ensemble du secteur avicole, 1998 à 2007

AVANT-PROPOS

La présente monographie a été réalisée dans le cadre de l'examen périodique des interventions du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec. Ces interventions ont trait à la mise en marché des œufs d'incubation destinés à la production de poulet de chair (type chair), de même que des œufs destinés à la production de pondeuses d'œufs de consommation (type ponte).

L'examen périodique est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1). À cet égard, l'article 62 de la Loi stipule ce qui suit :

À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est dans ce contexte que la Régie a sollicité la collaboration du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin qu'il réalise un portrait du secteur des œufs d'incubation au Québec. Il s'agit donc d'une description de nature évolutive et comparative de l'industrie visée, qui tient compte de son contexte dynamique et concurrentiel, le cas échéant.

Cette monographie aborde le cadre réglementaire et les accords commerciaux régissant ce secteur d'activité, de même que les marchés en cause, la mise en marché des œufs d'incubation, le maillon des couvoirs, la production, les principaux enjeux et mécanismes d'adaptation et enfin, la recherche et le développement. La période couverte s'étend de 1999 à 2009 lorsque les données disponibles le permettent.

CHAPITRE 1 – LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ACCORDS COMMERCIAUX

1.1 La gestion de l'offre et le cadre réglementaire

La production d'œufs d'incubation au Québec est assujettie, depuis 1981, au Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec, établi en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1). Le produit visé est l'œuf d'incubation de poule domestique servant à la production de poulet de chair ou de poules pondeuses d'œufs de consommation, de même que la chair des reproducteurs (poulet et coq) ayant servi à ces productions. L'œuf d'incubation servant à la production de dindon est aussi visé par le plan conjoint. Toutefois, les producteurs d'œufs d'incubation de dindons à griller et de dindons lourds sont exemptés de l'application de ce plan depuis le 30 novembre 1988. Ils sont plutôt couverts par le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec.

Le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec peut, notamment, aux termes du Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec et à titre d'administrateur de ce plan, continger la production, organiser la mise en marché et négocier les prix et les conditions de vente des produits visés.

L'organisme chargé de superviser l'application du plan conjoint, soit la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, a pour mission de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires. La Régie doit également favoriser la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits, en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Sur la scène canadienne, c'est à partir de 1972 que la première loi, modifiée en 1985 pour devenir la Loi sur les offices des produits agricoles (L.R., 1985, ch. F-4), a permis l'établissement des offices nationaux de commercialisation et la mise en place du système national de gestion de l'offre dans le secteur avicole. Cette même loi a aussi permis la création du Conseil national des produits agricoles, renommé depuis Conseil des produits agricoles du Canada. Cet organisme fédéral est chargé de superviser les activités des offices canadiens de commercialisation du secteur avicole et de veiller à ce que le système de gestion de l'offre fonctionne dans le meilleur intérêt des intervenants concernés, et ce, des producteurs jusqu'aux consommateurs.

C'est également en vertu de cette loi que le dernier des quatre offices canadiens du secteur avicole a été créé en 1986, soit Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC). La mission de l'organisme est d'assurer que les besoins du marché canadien en œufs d'incubation de poulet de chair soient adéquatement comblés, et

ce, tout en garantissant un revenu juste pour les producteurs et en favorisant une croissance stable et régulière des différents maillons de ce secteur de production. À cette fin, il établit un contingent national et le répartit entre les provinces.

Le conseil d'administration de l'Office canadien est actuellement composé d'un représentant des producteurs de chacune des provinces signataires (Québec, Ontario, Manitoba et Colombie-Britannique), des provinces à contrat¹ (Saskatchewan et Alberta), et d'un représentant de la Fédération canadienne des couvoirs.

Bien que la production des œufs d'incubation de type ponte soit couverte, au Québec, par le Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec, celle-ci n'est pas réglementée au niveau canadien.

1.2 L'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet de chair

Afin de remplir sa mission et d'exercer pleinement son rôle et ses responsabilités, l'Office dispose de l'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet de chair, signée en 1986 par le Québec et deux autres provinces (Ontario et Manitoba) suivi peu de temps après par l'Alberta et la Colombie-Britannique. Cette entente définit également le rôle et les responsabilités des provinces signataires et établit la délégation de pouvoirs entre les paliers de gouvernement afin d'assurer le bon fonctionnement de la gestion de l'offre des œufs d'incubation de poulet de chair.

En 1998, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont demandé aux offices nationaux de commercialisation du secteur avicole de réviser leur accord fédéral-provincial respectif afin de les rendre plus souples et de leur permettre de mieux s'adapter aux conditions changeantes du marché.

Le processus de révision a été interrompu lorsque l'Alberta s'est retirée de l'Entente en décembre 2004 en raison d'un différend sur la méthode d'attribution des contingents de production². Les travaux se sont tout de même poursuivis jusqu'à la signature de deux ententes administratives distinctes de l'Entente nationale, l'une permettant l'adhésion à l'Entente à partir d'avril 2008, d'un nouvel office de producteurs, soit celui de la Saskatchewan, et l'autre visant à permettre à l'Office des producteurs de l'Alberta de réintégrer l'Entente à compter du 1^{er} janvier 2009. Il a alors été jugé opportun de reprendre formellement la procédure de révision et il est prévu que le projet d'accord révisé, dorénavant nommé Accord fédéral-provincial relatif aux œufs d'incubation et aux poussins de poulet de chair, sera adopté au cours de 2010.

¹ Il s'agit de provinces qui ne sont pas ou plus signataires de l'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet de chair, mais qui sont liées à celle-ci par le biais d'un contrat intervenu entre les offices de producteurs desdites provinces et Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada.

² Jusqu'en 2000, l'allocation de chaque province était établie en tenant compte de leur niveau spécifique d'importations. En 2000, Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC) ont décidé d'appliquer un taux unique de 17,43 %, ce à quoi l'Alberta s'est opposée et a conduit à son retrait de l'Entente en 2004. En réintégrant l'Entente, l'Alberta a accepté que lui soit appliquée une réduction de ses besoins interne de 9,33 % pour tenir compte des importations.

1.3 L'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Pour assurer le bon fonctionnement du système de gestion de l'offre, le Canada contrôle les quantités d'œufs d'incubation et de poussins de type chair importés au pays en établissant un contingent tarifaire. Des tarifs douaniers peu élevés (1,51 cent par douzaine d'œufs ou 0,86 cent par poussin pour les pays signataires de l'OMC) ou nuls (0 % pour certains accords bilatéraux, dont celui avec les États-Unis) sont appliqués dans les limites de ce contingent. Toute quantité importée qui dépasse le contingent est soumise à un tarif plus élevé (238 %).

En vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le niveau d'accès à faible taux de droit concédé par le Canada pour l'importation des œufs d'incubation et des poussins est de 95,4 millions d'équivalents-œufs³.

Le présent cycle de négociations commerciales de l'OMC a débuté en novembre 2001, au moment de la 4^e Conférence ministérielle qui a eu lieu à Doha, au Qatar. Appelé « Programme de Doha pour le développement », ce cycle de négociations porte notamment sur la révision de l'Accord sur l'agriculture de 1995 dans le but de libéraliser davantage les échanges internationaux des produits agricoles.

L'Accord sur l'agriculture comporte les trois piliers suivants, assortis de règles propres à chacun :

- ▶ l'accès aux marchés;
- ▶ la concurrence à l'exportation;
- ▶ le soutien interne, c'est-à-dire les mesures internes ou subventions accordées par les gouvernements qui visent notamment à accroître ou à garantir les prix à la production et les revenus des agriculteurs.

Au chapitre de l'accès aux marchés, il est proposé de diminuer le niveau des tarifs douaniers hors contingents tarifaires. Une diminution de ces tarifs, en particulier dans un contexte de prix mondiaux bas et d'une devise canadienne forte, pourrait affecter le contrôle des importations, et par conséquent, le fonctionnement de la gestion de l'offre. Au moment d'écrire ces lignes, la réduction minimale proposée est de 23 %.

Pour être autorisé à appliquer la réduction tarifaire minimale de 23 % sur un produit, un pays membre devrait, en contrepartie, augmenter le niveau des contingents tarifaires, c'est-à-dire le volume d'importations auquel des tarifs douaniers peu élevés sont appliqués. L'augmentation proposée représenterait 5,5 % de la demande moyenne d'œufs d'incubation au Canada au cours de la période 2003 à 2005.

Pour la défense de la gestion de l'offre, le Québec soutient la création d'une catégorie de produits dits « sensibles » dans l'Accord sur l'agriculture. Il demeure

³ Un poussin est égal à 1,27 œuf d'incubation de poulet de chair.

essentiel, pour le Québec et le Canada, d'accorder à chaque pays la liberté de sélectionner un nombre suffisant de produits sensibles et d'accorder au Canada suffisamment de flexibilité pour le traitement de ces produits afin de préserver la gestion de l'offre.

En ce qui concerne la concurrence à l'exportation, le Canada devrait, en vertu du projet d'accord, éliminer pour la fin de 2013 toute possibilité d'octroi de subventions à l'exportation dans le secteur agricole. Le secteur des œufs d'incubation respecte déjà cette nouvelle modalité.

Pour ce qui est du soutien interne, il est proposé d'introduire des limites sur le niveau des subventions spécifiques accordées à un secteur de production lorsque ces subventions causent des distorsions par rapport au fonctionnement des marchés (soutien classé dans la catégorie ambrée à l'OMC). La limite proposée correspond à 5 % de la valeur de la production canadienne moyenne d'œufs d'incubation de 1995 à 2000. Toutefois, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'agriculture, en 1995, les producteurs québécois d'œufs d'incubation n'ont jamais reçu ce type de subvention.

Depuis le début du présent cycle de négociations, les échéanciers ont été repoussés à plusieurs reprises, faute d'entente entre les membres sur les modalités d'un éventuel accord multilatéral. En septembre 2009, les chefs d'État et de gouvernement du G20 ont déclaré au Sommet de Pittsburg être déterminés à parvenir, en 2010, à une conclusion ambitieuse et équilibrée du cycle de développement de Doha. Toutefois, le contexte politique et économique qui prévaut dans certains pays clés, fait en sorte qu'il n'y aura probablement pas d'accord en 2010.

1.4 L'Accord entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement du Canada sur les importations d'œufs d'incubation de poulet de chair et de poussins

En vertu de l'Accord entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement du Canada sur les importations d'œufs d'incubation de poulet de chair et de poussins, conclu le 13 septembre 1990, le Canada a convenu de fixer le niveau des importations d'œufs et de poussins de type chair à 21,1 % de la production intérieure canadienne prévue pour l'année.

L'accès accordé par le Canada en vertu de cet accord était de 144,9 millions d'équivalents-œufs en 2009, ce qui est de beaucoup supérieur à celui concédé en vertu de l'OMC, soit 95,4 millions d'équivalents-œufs.

CHAPITRE 2 – LE MARCHÉ DES ŒUFS D'INCUBATION

2.1 Les mises en élevage au Québec

Les producteurs d'œufs d'incubation et les couvoiriers doivent ajuster leur production à la demande du marché pour la production de poulet de chair et d'œufs de consommation.

La production d'œufs d'incubation de poulet de chair est le secteur dominant du marché des œufs d'incubation au Québec. En 2009, la demande s'est chiffrée à 176,3 millions de poussins de type chair alors que les besoins des producteurs d'œufs de consommation représentaient 4,7 millions de poussins de type ponte (tableau 2.1).

De 1999 à 2009, les mises en élevage de poussins de type chair ont connu des périodes de croissance et de décroissance au Québec. Certains facteurs tels que les fluctuations de la demande pour la production de poulet et la variation des paramètres de production de poulet (poids d'abattage et viabilité des oiseaux) peuvent expliquer ces variations.

Tableau 2.1
Mise en élevage de poussins
Québec, 1999 à 2009

Année	Poussins pour la production des			
	poulets de chair		œufs de consommation	
	- Milliers -	- % - ⁽²⁾	- Milliers -	- % - ⁽²⁾
1999	162 896	-	2 965	-
2000	163 479	0,4	3 571	20,4
2001	177 450	8,5	3 853	7,9
2002	173 350	-2,3	3 755	-2,5
2003	168 312	-2,9	3 772	0,5
2004	174 244	3,5	3 878	2,8
2005	167 311	-4,0	3 975	2,5
2006	168 646	0,8	4 282	7,7
2007	175 395	4,0	4 351	1,6
2008	175 754	0,2	4 177	-4,0
2009 ⁽¹⁾	176 316	0,3	4 699	12,5
Variation (%)				
	- % -		- % -	
2009/1999	8,2		58,5	

Au cours de cette même période, les mises en élevage visant à desservir la production d'œufs de consommation sont passées de 2,9 à 4,6 millions de poussins. Les principales augmentations sont attribuables à la croissance des allocations établies pour la production des œufs de consommation, de même qu'au besoin croissant pour la production de vaccins.

(1) Données préliminaires.

(2) Variation annuelle.

Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.

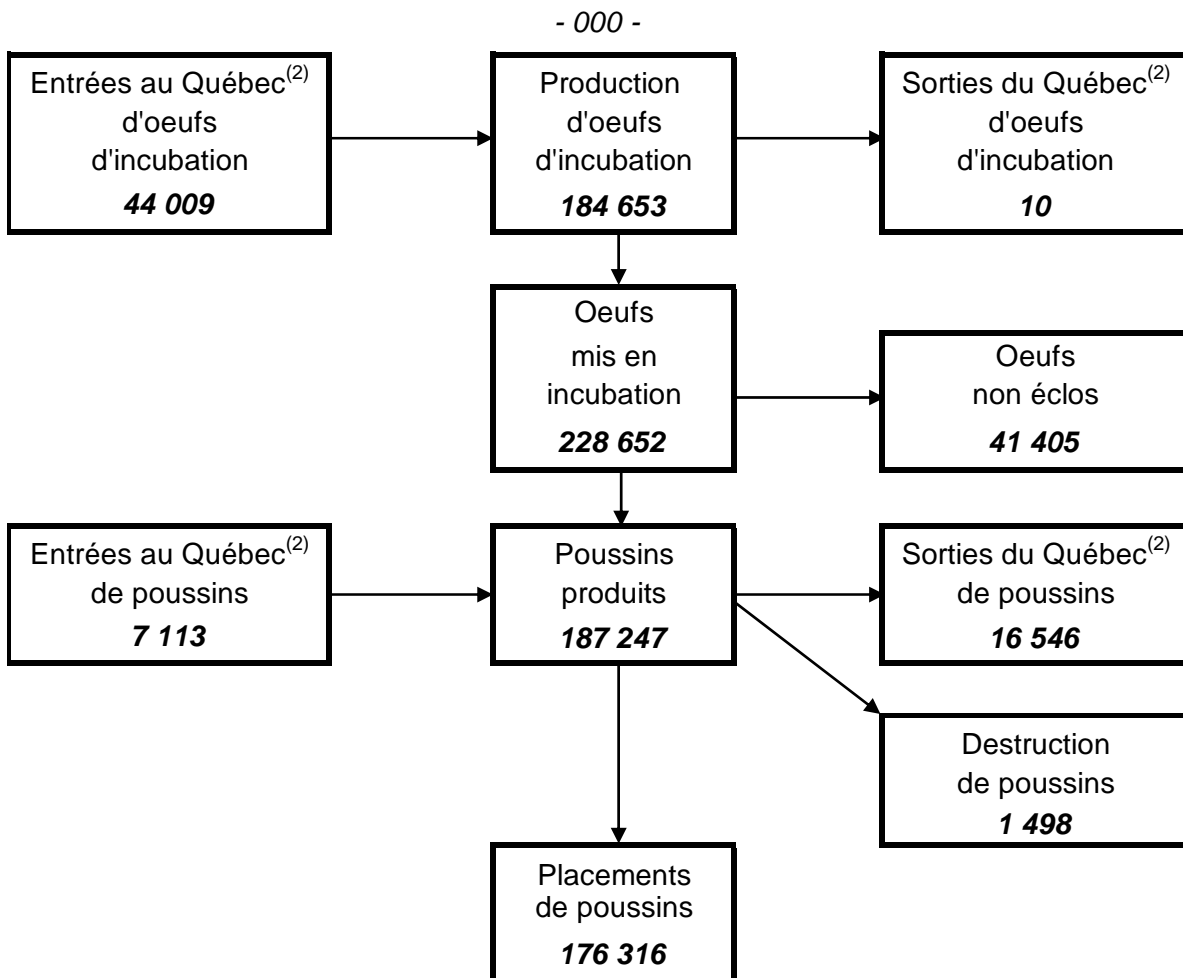
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

2.2 Les échanges commerciaux

Les échanges commerciaux se font sous formes d'œufs d'incubation et de poussins de type chair et de type ponte. Les figures 2.1 et 2.2 illustrent leur distribution ainsi que les volumes échangés au cours de l'année 2009.

Figure 2.1

Approvisionnement et ventes d'œufs d'incubation et de poussins de type chair au Québec en 2009⁽¹⁾



(1) Données préliminaires.

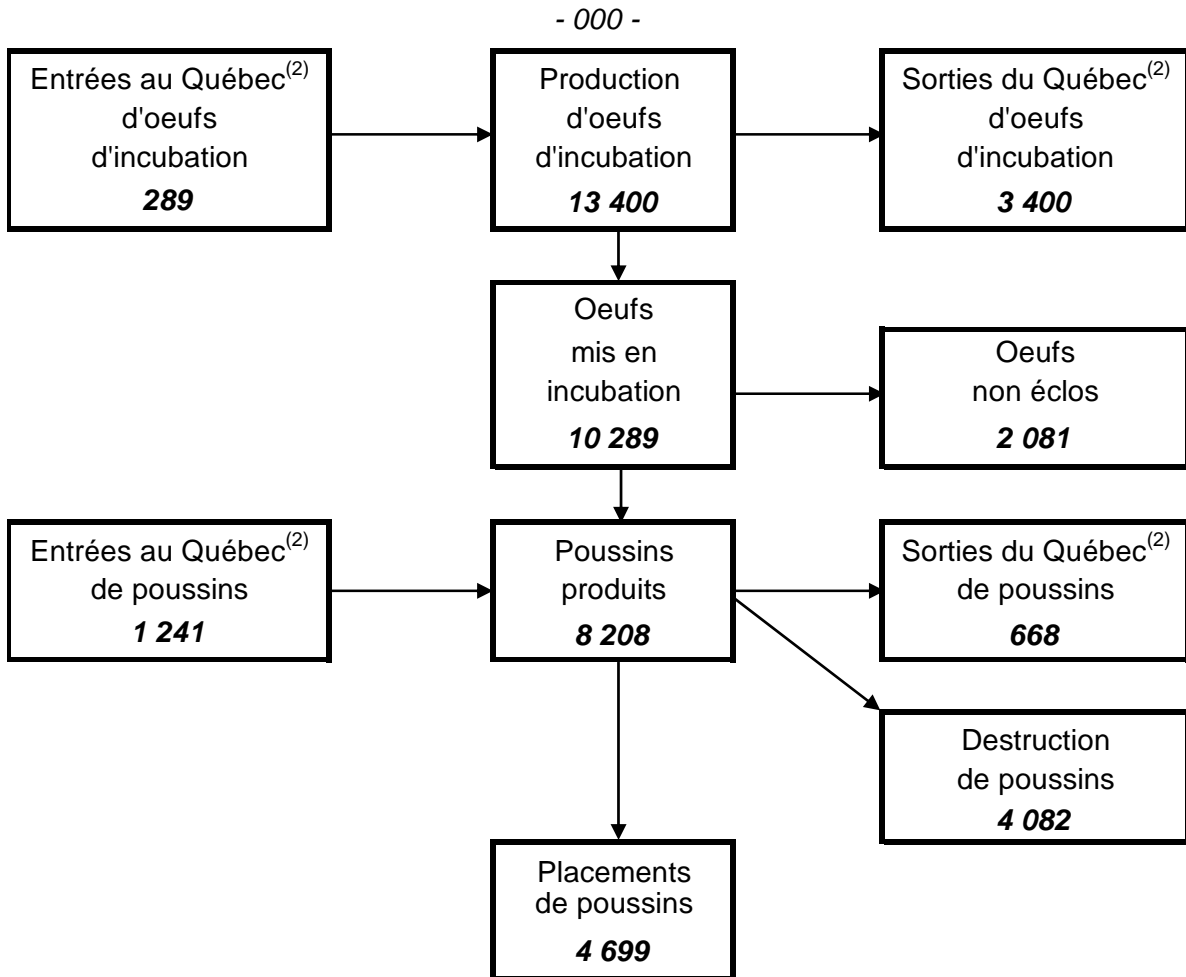
(2) Comprend le commerce interprovincial et international.

Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Figure 2.2

Approvisionnement et ventes d'oeufs d'incubation et de poussins de type ponte au Québec en 2009⁽¹⁾



(1) Données préliminaires.

(2) Comprend le commerce interprovincial et international.

Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.

Institut de la statistique du Québec.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

2.2.1 Le commerce international du Québec et du Canada

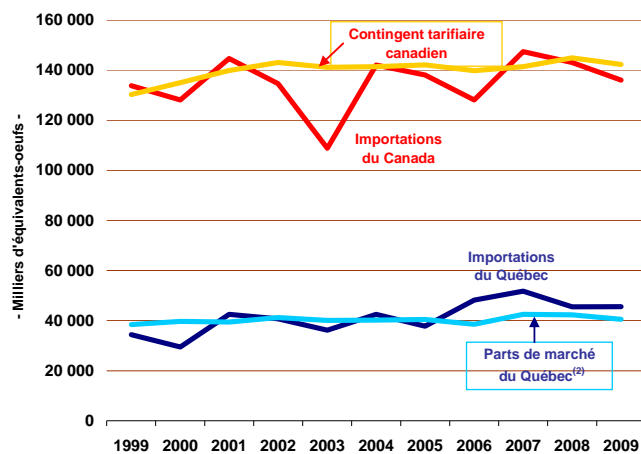
Chaque année, le niveau d'accès pour les importations des œufs d'incubation et des poussins de type chair appliqué par le Canada est la concession la plus élevée établie en vertu des accords commerciaux qu'il a ratifiés (voir chapitre 1, sections 1.3 et 1.4). Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement du Canada sur les importations d'œufs d'incubation de poulet de chair et de poussins c'est l'accès établi en vertu de cet accord qui s'applique, lequel correspond à 21,1 % de la production intérieure canadienne prévue pour l'année. Pour 2009, l'accès accordé par le Canada en vertu de cet accord était de 144,9 millions d'équivalents-œufs⁴.

Le commerce d'œufs d'incubation et de poussins de type chair

La figure suivante illustre les importations totales d'œufs d'incubation et de poussins de type chair au Québec et au Canada pour la période comprise entre 1999 et 2009. Mentionnons que pour les poussins de type chair, les données ont été converties en équivalents-œufs. Les prochaines sections contiennent des précisions sur les variations des quantités importées.

Les importations totales canadiennes ont été inférieures au contingent tarifaire à sept reprises pendant la période 1999 à 2009 soit en 2000, 2002, 2003, 2005 et 2006, puis en 2008 et 2009 (voir annexe, tableau 2.1A).

Figure 2.3
Importations⁽¹⁾ totales
d'œufs d'incubation et de poussins de type chair
Québec - Canada, 1999 à 2009



(1) Volume d'œufs destinés à la production.

(2) La part de marché du Québec est calculée par rapport aux poussins éclos. Ce calcul permet d'apprécier le niveau d'utilisation du contingent tarifaire par le Québec.

2009 : Données préliminaires.

Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Les importations d'œufs d'incubation de type chair

Depuis 1999, les importations d'œufs d'incubation au Canada ont varié considérablement atteignant leur plus bas niveau en 2003 avec un volume de 91,3 millions d'œufs (figure 2.4). La chute des importations en 2003 s'explique principalement par trois facteurs, soit la crise de l'ESB qui a eu pour effet d'accroître l'offre de viande bovine sur le marché canadien, l'ajustement de la production de poulet afin de stabiliser les prix de gros et la diminution des stocks de produits congelés, ainsi que la demande des transformateurs pour des poulets de taille plus importante.

⁴ Un poussin est égal à 1,27 œuf d'incubation de poulet à chair.

Par ailleurs, l'année 2004 fut marquée par une épidémie de grippe aviaire en Colombie-Britannique. Les couvoirs de la Colombie-Britannique ont alors utilisé la totalité de leurs allocations d'importation en plus de s'être vu accorder des importations supplémentaires. Même si les effets associés à la grippe aviaire continuaient à se faire sentir en 2005, la contraction de la demande de poulet s'est répercutée sur le volume des importations d'œufs d'incubation.

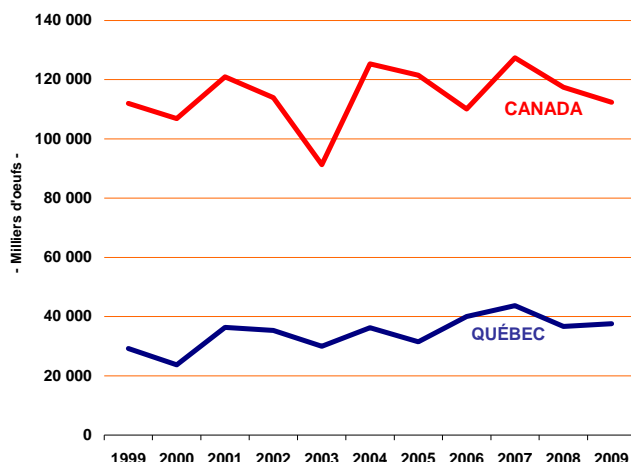
En 2007, le volume des importations d'œufs d'incubation a augmenté, notamment en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. Ces importations élevées ont pour origine une sous-évaluation de 1,5 % de la demande de poulet par Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada et la détection d'influenza aviaire en Saskatchewan.

Enfin, la diminution des importations en 2008 et 2009 s'explique par le resserrement des allocations de poulet à la suite du ralentissement économique mondial.

Au cours de la période 1999-2009, les œufs importés par le Québec ont représenté de 22 à 36 % des importations canadiennes (voir annexe, tableau 2.3A).

Annuellement, la valeur des importations d'œufs d'incubation est estimée en moyenne à 25,1 millions de dollars au Canada et à 7,6 millions de dollars au Québec. Cette estimation a été effectuée à partir des volumes totaux d'œufs compilés par Agriculture et Agroalimentaire Canada et des prix moyens enregistrés à la frontière. Ces œufs, qui proviennent des États-Unis, ont été achetés au prix unitaire moyen de 22 cents.

Figure 2.4
Importations⁽¹⁾ d'œufs d'incubation de type chair
Québec - Canada, 1999 à 2009



(1) Volume d'œufs destinés à la production.
2009 : Données préliminaires.
Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Les importations de poussins de type chair

Au Canada, les quantités de poussins importés annuellement ont varié entre 12,9 et 20,1 millions. Les entrées les plus importantes ont été enregistrées en 2008 alors que les quantités ont atteint 20,1 millions de poussins (figure 2.5).

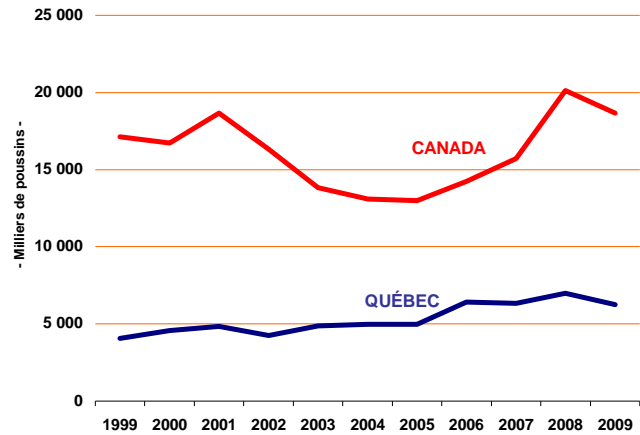
Au Québec, le volume de poussins importés a été relativement stable de 1999 à 2005, oscillant entre 4 et 4,9 millions d'oiseaux. Après avoir atteint les 6,4 millions en 2006, il s'est maintenu par la suite aux environs de 6 millions.

De 1999 à 2009, les importations annuelles québécoises et canadiennes de poussins ont été en moyenne de 2,2 et 6,7 millions de dollars respectivement. Les quantités de poussins importées par le Québec et le Canada ont été plus élevées que les quantités exportées.

Les exportations d'œufs d'incubation de type chair

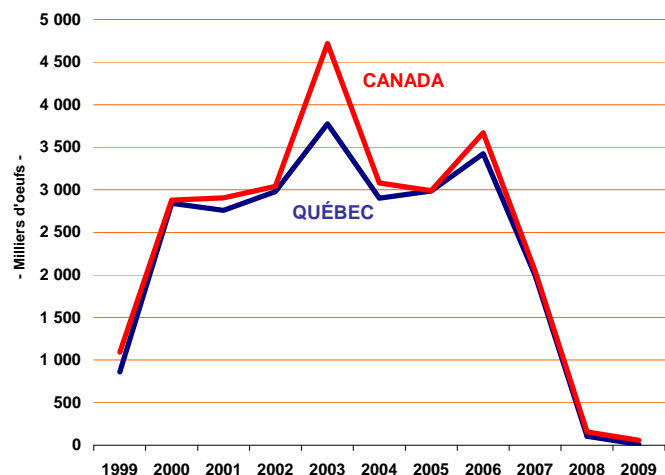
Les exportations canadiennes d'œufs d'incubation sont relativement faibles par rapport aux quantités importées. Elles connaissent également d'importantes fluctuations (figure 2.6). En effet, alors qu'elles atteignaient moins de un million d'œufs en 1999, les quantités exportées se chiffraient à 4,7 millions en 2003 et à moins de 60 000 œufs en 2009. La majorité de ces exportations ont été effectuées par le Québec, à l'exception de 2009 où ce sont plutôt les provinces de l'Atlantique qui ont occupé ces marchés.

Figure 2.5
Importations⁽¹⁾ de poussins de type chair
Québec - Canada, 1999 à 2009



(1) Volume d'œufs destinés à la production.
2009 : Données préliminaires.
Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Figure 2.6
Exportations⁽¹⁾ d'œufs d'incubation de type chair
Québec - Canada, 1999 à 2009



(1) Volume d'œufs destinés à la production et à la reproduction.
AAC ne fait pas la distinction de ces deux catégories.
2009 : Données préliminaires.
Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Par ailleurs, les exportations québécoises d'œufs d'incubation de type chair ont été graduellement remplacées par des exportations de poussins à compter de 2006, et ce, notamment dans les États américains de la Pennsylvanie et du Vermont.

Les données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ne permettent pas d'estimer la valeur des exportations d'œufs d'incubation de type chair.

Les exportations de poussins de type chair

Les quantités de poussins exportées par le Canada ont subi d'importantes variations entre 1999 et 2009 (figure 2.7). Bien que les exportations de poussins du Québec aient été faibles en début de période, elles ont représenté la quasi-totalité des exportations canadiennes à partir de 2006 (voir annexe, tableau 2.4A).

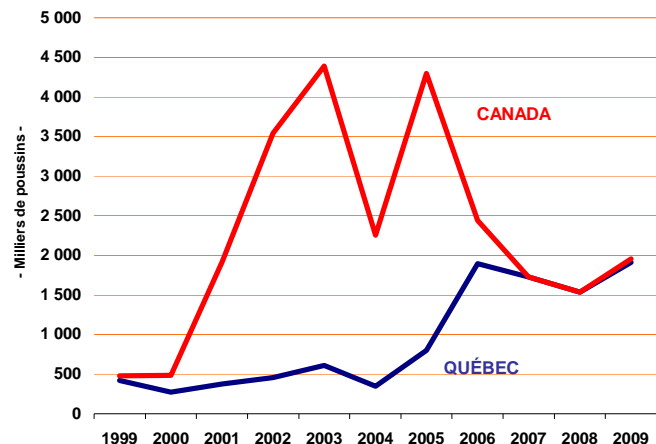
Par ailleurs, les importantes fluctuations enregistrées en 2003, 2004 et 2005, s'expliquent notamment par les variations du niveau d'utilisation du *Programme d'import pour ré-export*.

Le commerce d'œufs d'incubation et de poussins de type ponte

Les importations d'œufs d'incubation de type ponte

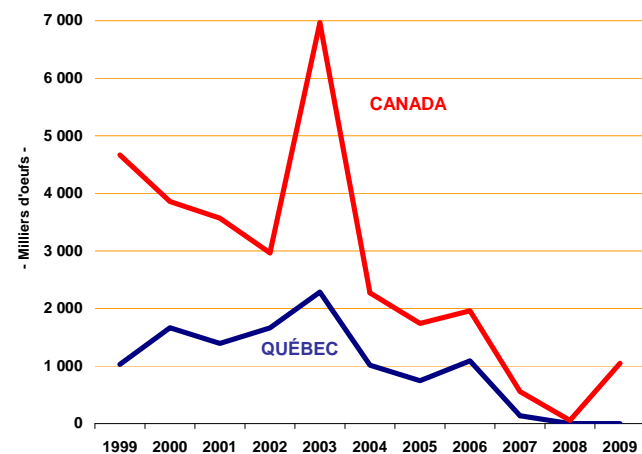
Le nombre d'œufs de type ponte importés par le Canada a subi une baisse constante depuis 1999, à l'exception de l'année 2003 où il a atteint 6,9 millions d'œufs. Toutefois, après avoir chuté à moins de 100 000 œufs en 2008, soit le plus faible volume au cours de la période de référence, les importations ont repris de la vigueur pour atteindre plus de 1 million d'œufs en 2009 (figure 2.8).

Figure 2.7
Exportations⁽¹⁾ de poussins de type chair
Québec - Canada, 1999 à 2009



(1) Volume d'œufs destinés à la production et à la reproduction.
AAC ne fait pas la distinction de ces deux catégories.
2009 : Données préliminaires.
Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Figure 2.8
Importations⁽¹⁾ d'œufs d'incubation de type ponte
Québec - Canada, 1999 à 2009



(1) Volume d'œufs destinés à la production.
2009 : Données préliminaires.
Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

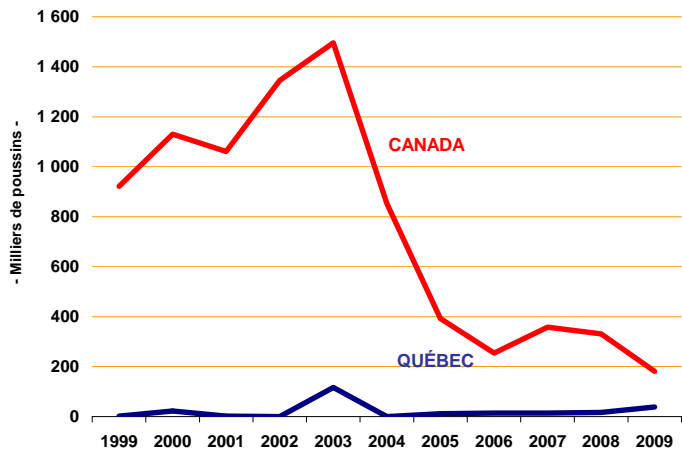
Au Québec, les volumes importés ont connu une hausse entre 1999 et 2003 pour ensuite diminuer jusqu'en 2007. En 2008 et 2009, aucun œuf de type ponte a été importé par la province.

La valeur moyenne des importations d'œufs se chiffre respectivement à près de 400 000 et à plus de 1 million de dollars pour le Québec et le Canada.

Les importations de poussins de type ponte

Les importations canadiennes de poussins, qui ont varié de façon importante entre 1999 et 2005, se sont relativement stabilisées à partir de 2006 (figure 2.9). Au Québec, elles ont été négligeables à l'exception de l'année 2003 où elles ont atteint un peu plus de 100 000 poussins.

Figure 2.9
Importations⁽¹⁾ de poussins de type ponte
Québec - Canada, 1999 à 2009

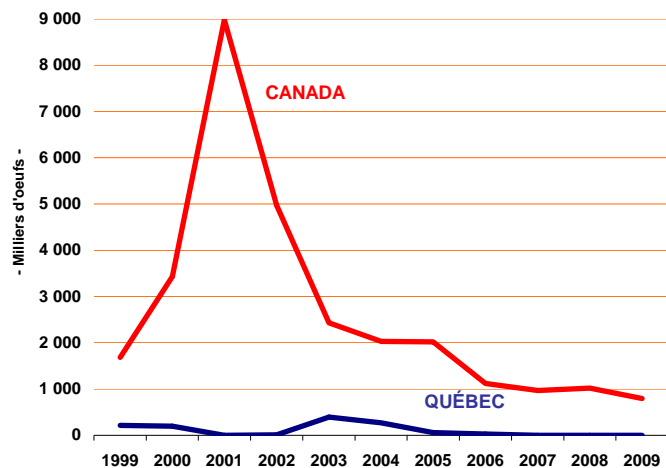


(1) Volume de poussins destinés à la production.
2009 : Données préliminaires.
Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Les exportations d'œufs d'incubation de type ponte

Entre 1999 et 2003, le niveau des exportations d'œufs de type ponte a été très variable, atteignant un sommet en 2001 avec 9 millions d'œufs. Depuis 2006, les quantités exportées sont relativement stables à près de 1 million d'œufs (figure 2.10). Le Québec exporte peu d'œufs d'incubation de type ponte, les quantités étant négligeables voire nulles depuis 2005 (voir annexe, tableau 2.5A).

Figure 2.10
Exportations⁽¹⁾ d'œufs d'incubation de type ponte
Québec - Canada, 1999 à 2009

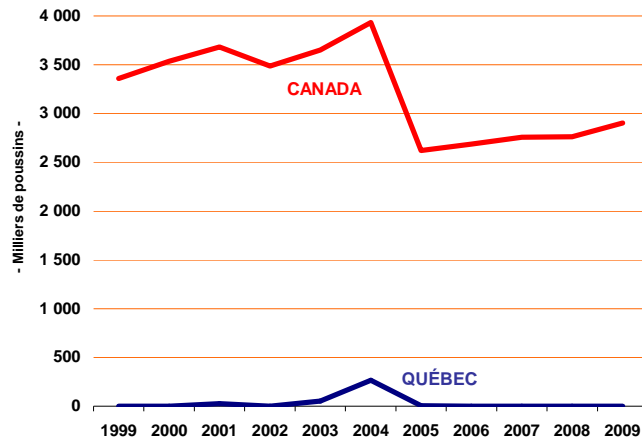


(1) Volume d'œufs destinés à la production et à la reproduction.
AAC ne fait pas la distinction de ces deux catégories.
2009 : Données préliminaires.
Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Les exportations de poussins de type ponte

Au Canada, les exportations de poussins ont toujours été supérieures aux importations. De 1999 à 2004, la tendance observée était à la hausse. En 2005, une baisse de 33 % a été enregistrée par rapport à l'année 2004, puis une reprise de la croissance s'est enclenchée en 2006 pour se poursuivre jusqu'à la fin de la période de référence (figure 2.11 et tableau 2.6A en annexe). Quant au Québec, il est peu actif sur les marchés d'exportation de poussins de type ponte, ayant été présent sur ceux-ci seulement en 2001, 2003 et 2004.

Figure 2.11
Exportations⁽¹⁾ de poussins de type ponte
Québec - Canada, 1999 à 2009



(1) Volume d'œufs destinés à la production et à la reproduction. AAC ne fait pas la distinction de ces deux catégories.
2009 : Données préliminaires.
Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

2.2.2 Le commerce interprovincial du Québec

Le commerce d'œufs et de poussins de type chair

Le commerce interprovincial d'œufs d'incubation de type chair s'est intensifié au Québec depuis 1999 (tableau 2.2). Les entrées de 1999 à 2004 ont plus que quadruplé passant de 1,2 à 5,3 millions d'œufs. La stabilité observée de 2005 à 2007 a été suivie d'un creux en 2008 puis d'une année record, en 2009. Ce commerce s'effectue essentiellement entre les provinces de l'Atlantique et le Québec en raison d'ententes liant Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, deux couvoiriers québécois et deux producteurs des Maritimes.

Tableau 2.2
Commerce interprovincial
d'œufs d'incubation de type chair
Québec, 1999 à 2009

Année	Achat	Vente	Solde
- Milliers d'œufs -			
1999	1 247	3 524	2 276
2000	2 602	702	-1 900
2001	3 275	265	-3 009
2002	3 867	482	-3 385
2003	3 492	0	-3 492
2004	5 274	4	-5 270
2005	4 505	180	-4 325
2006	4 981	108	-4 873
2007	5 052	601	-4 451
2008	2 560	3	-2 557
2009 ⁽¹⁾	6 388	0	-6 388

(1) Données préliminaires

Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Ces ententes permettent l'incubation au Québec des œufs produits par les producteurs mentionnés précédemment, à la condition que les poussins leur soient retournés.

La baisse importante observée dans les achats d'œufs en 2008 s'explique par des perturbations consécutives à l'incendie d'un poulailler d'un producteur des Maritimes.

Les ventes d'œufs d'incubation du Québec à destination des autres provinces ont été peu importantes, soit 533 000 œufs en moyenne.

Les achats de poussins par le Québec ont fluctués de façon importante au cours de la période, se situant en moyenne à 675 000 poussins annuellement (tableau 2.3). Ces achats sont effectués principalement en Ontario (95 %) et dans les provinces de l'Atlantique.

Les ventes annuelles de poussins à destination des autres provinces ont varié entre 9,9 et 14,6 millions, de 1999 à 2009. Elles ont été de plus de 15 millions de poussins de 2004 à 2007. Les principaux acheteurs sont les producteurs de l'Ontario et des provinces de l'Atlantique. Les ventes de poussins à l'Ontario ont connu une progression constante, passant de 4,3 millions en 1999 à 8,6 millions en 2009. Les ventes à destination des provinces atlantiques correspondent notamment aux œufs qui ont été incubés au Québec en vertu des ententes intervenues entre l'Office canadien, les couvoiriers du Québec et les producteurs des provinces de l'Atlantique.

Tableau 2.3
Commerce interprovincial
de poussins de type chair
Québec, 1999 à 2009

Année	Achat	Vente	Solde
- Milliers de poussins -			
1999	438	9 994	9 556
2000	415	10 892	10 477
2001	1 298	12 267	10 969
2002	304	13 044	12 740
2003	270	13 147	12 877
2004	878	15 253	14 375
2005	489	15 871	15 382
2006	645	16 458	15 813
2007	1 046	15 220	14 175
2008	786	13 186	12 399
2009 ⁽¹⁾	857	14 634	13 777

(1) Données préliminaires.

Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales
et intergouvernementales.

Le commerce d'œufs et de poussins de type ponte

On estime en moyenne à 890 000 les entrées d'œufs d'incubation de type ponte au Québec (tableau 2.4). Ces achats proviennent de l'Ontario, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba. Tout comme les achats, les ventes interprovinciales d'œufs ont été réalisées avec les mêmes provinces et ont été peu importantes à l'exception des années 2008 et 2009 où plus de 2,8 et 3,4 millions d'œufs ont été respectivement expédiés en Ontario. Ces fortes ventes, de même que l'augmentation des achats de poussins de type ponte à compter de 2008 (tableau 2.5), sont le résultat de la restructuration d'un des couvoiers impliqué dans ce secteur. Une certaine quantité de poussins de type ponte revient désormais au Québec après que les œufs produits au Québec aient été incubés en Ontario.

De 1999 à 2009, les achats de poussins de type ponte ont été en moyenne de 268 000 poussins (tableau 2.5). Ces achats proviennent majoritairement des provinces de l'Atlantique à l'exception des années 2008 et 2009 où des achats totaux de 1,8 million de poussins ont été effectués principalement en Ontario, tel que mentionné précédemment.

Les ventes sont dirigées essentiellement vers l'Ontario. Elles ont été en moyenne de 705 000 poussins au cours de la période.

Tableau 2.4
Commerce interprovincial
d'œufs d'incubation de type ponte
Québec, 1999 à 2009

Année	Achat	Vente	Solde
- Milliers de poussins -			
1999	438	9 994	9 556
2000	415	10 892	10 477
2001	1 298	12 267	10 969
2002	304	13 044	12 740
2003	270	13 147	12 877
2004	878	15 253	14 375
2005	489	15 871	15 382
2006	645	16 458	15 813
2007	1 046	15 220	14 175
2008	786	13 186	12 399
2009 ⁽¹⁾	857	14 634	13 777

(1) Données préliminaires.

Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales
et intergouvernementales.

Tableau 2.5
Commerce interprovincial
de poussins de type ponte
Québec, 1999 à 2009

Année	Achat	Vente	Solde
- Milliers de poussins -			
1999	108	468	361
2000	147	508	361
2001	234	647	413
2002	108	670	562
2003	55	682	627
2004	57	927	870
2005	35	767	733
2006	78	789	710
2007	5	893	888
2008	922	742	-180
2009 ⁽¹⁾	1 198	667	-531

(1) Données préliminaires.

Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales
et intergouvernementales.

CHAPITRE 3 – LA PRODUCTION

3.1 Les contingents de production d'œufs d'incubation

Le système de contingentement de la production, établi dans l'Entente fédérale-provinciale actuelle, est le mécanisme par lequel l'Office canadien (Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada) détermine le contingent national d'une année donnée et attribue ainsi des allocations à chaque office provincial, signataire ou à contrat, déterminant de ce fait la quantité d'œufs d'incubation de poulet de chair pouvant être produite par une province pour approvisionner son marché pendant une année. Par la suite, les offices provinciaux répartissent ce contingent entre les producteurs.

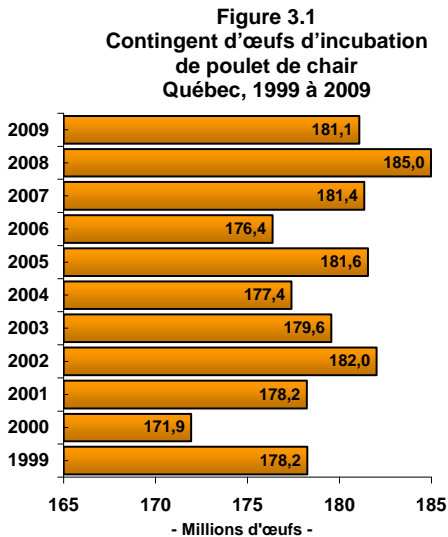
En raison du temps nécessaire à la planification de la production, le contingent national est établi de façon préliminaire en mars de l'année précédant l'année de production. Il est par la suite révisé à quatre reprises avant d'être fixé définitivement, au mois de juillet de l'année de production. Enfin, un comité consultatif, composé de représentants du secteur (producteurs de poulet et d'œufs d'incubation de poulet de chair, couvoiriers, transformateurs, surtransformateurs, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada) est responsable de l'estimation de la production nationale de poulet servant à établir le contingent national.

L'établissement des contingents provinciaux découle d'une formule mathématique qui tient compte des parts de marché des provinces pour la production de poulet, du ratio chair-œuf et des importations. C'est pourquoi, en vertu de l'Accord entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement du Canada sur les importations d'œufs d'incubation de poulet de chair et de poussins, l'accès minimal que le Canada accorde aux États-Unis est de 21,1 % de la production nationale prévue (chapitre 1, section 1.4). Les provinces signataires de l'Entente fédérale-provinciale ont convenu, en 2000, de modifier la méthode de calcul des contingents provinciaux, afin de tenir compte de ces importations. Ainsi, elles réduisent leurs besoins totaux en œufs de 17,43 %, à l'exception de l'Alberta qui applique une réduction de 9,33 %.

La figure 3.1 illustre l'évolution des contingents de production accordés au Québec. Au cours de la période 1999 à 2009, l'allocation a varié entre 171,9 et 184,9 millions d'œufs pour atteindre un contingent total de 181 millions d'œufs en 2009. Pour l'ensemble de la période, la croissance moyenne annuelle enregistrée a été de 0,3 %.

3.1.1 La détermination du contingent aux producteurs

Afin de respecter l'allocation consentie par l'Office canadien et satisfaire les besoins du secteur de type ponte, le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec détermine annuellement les taux d'utilisation du contingent (quota) pour les producteurs québécois d'œufs d'incubation de type chair et de type ponte. Ces taux peuvent faire l'objet de révision en cours d'année, notamment en raison de fluctuations des besoins du marché. Le producteur doit ainsi produire le nombre total d'œufs résultant de la multiplication de son quota par le taux d'utilisation fixé soit pour le type chair, soit pour le type ponte.



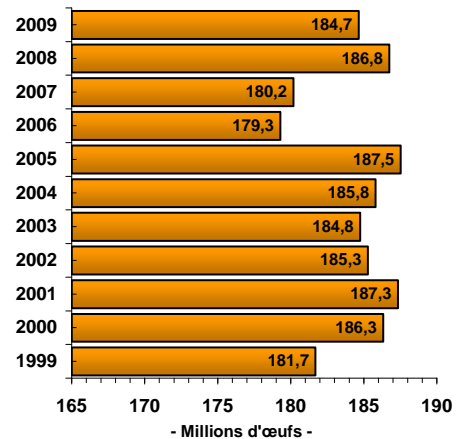
Sources : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et
intergouvernementales.

Les mises en incubation des producteurs doivent, au cours d'une année, être égales à 100 %, sans excéder 101 %, à la quantité autorisée pour les œufs de type chair; elles doivent être d'au moins 98 %, sans excéder 101 %, pour les œufs de type ponte. Des pénalités de surproduction et de sous-production sont prévues au Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement (c. M-35.1, r. 223) en cas de non-conformité à ces règles. De même, des mesures peuvent être prises par le producteur (location de quota et/ou ajustement de fin de cycle s'il y a lieu) afin d'éviter les pénalités résultant d'une sous-production ou d'une surproduction.

3.2 La production d'œufs d'incubation de type chair

La production d'œufs d'incubation de poulet de chair est passée de 181,7 millions en 1999 à 184,7 en 2009. La croissance observée entre le début et la fin de la période est de 1,5 % (figure 3.2). Au cours de cette décennie, il y a eu une décroissance de la production en 2002 et 2003, puis en 2006 et 2007. Les raisons de ces diminutions sont multiples : les baisses de marchés pour le poulet, la crise de l'ESB, la diminution de la production de poulet pour stabiliser les prix et les stocks ainsi que la demande des transformateurs pour des poulets plus gros.

Figure 3.2
Production d'œufs d'incubation de poulet de chair Québec, 1999 à 2009



2009 : Données préliminaires.

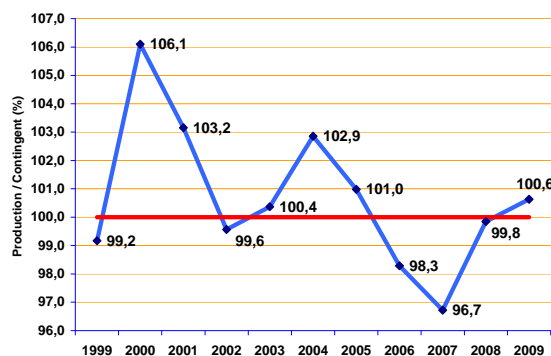
Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

3.2.1 Le rapport entre la production d'œufs d'incubation de type chair et le contingent

De 1999 à 2009, le Québec a excédé à quelques reprises la limite maximale de production autorisée (101 %), notamment au cours des années 2000, 2001 et 2004 (figure 3.3). Toutefois, le Syndicat a utilisé les outils à sa disposition, tel que la location interprovincial de quota pour obtenir des contingents additionnels, afin d'éviter les pénalités monétaires associées au dépassement de la limite maximale de production.

Figure 3.3
Rapport de la production d'œufs d'incubation de type chair sur l'allocation totale Québec, 1999 à 2009



Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada.

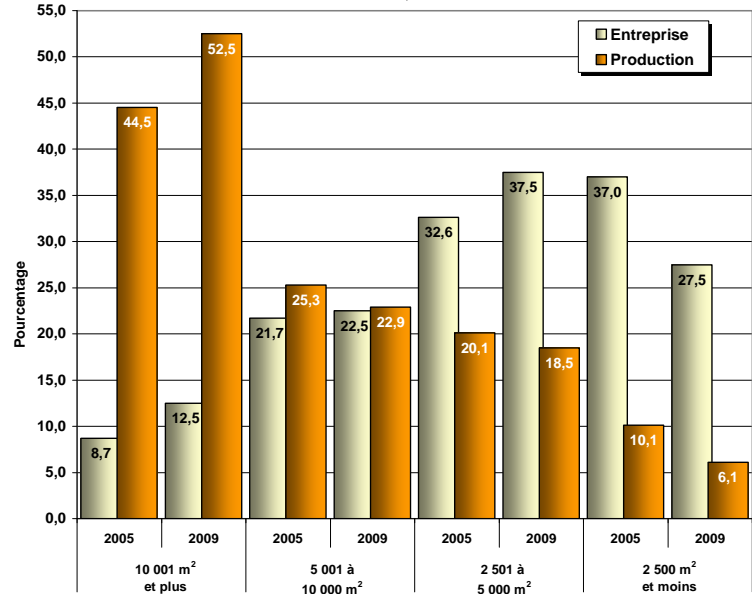
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

3.2.2 Portrait des entreprises de production d'œufs d'incubation de type chair au Québec

La concentration de la production d'œufs d'incubation dans les entreprises de plus grande taille est en augmentation.

Entre 2005 et 2009, les détenteurs québécois de quotas de production d'œufs d'incubation de type chair sont passés de 46 à 40. Les entreprises dont les quotas de production sont supérieurs à 5 000 m² réalisaient 75,4 % de la production en 2009 par rapport à 69,8 % en 2005 (figure 3.4).

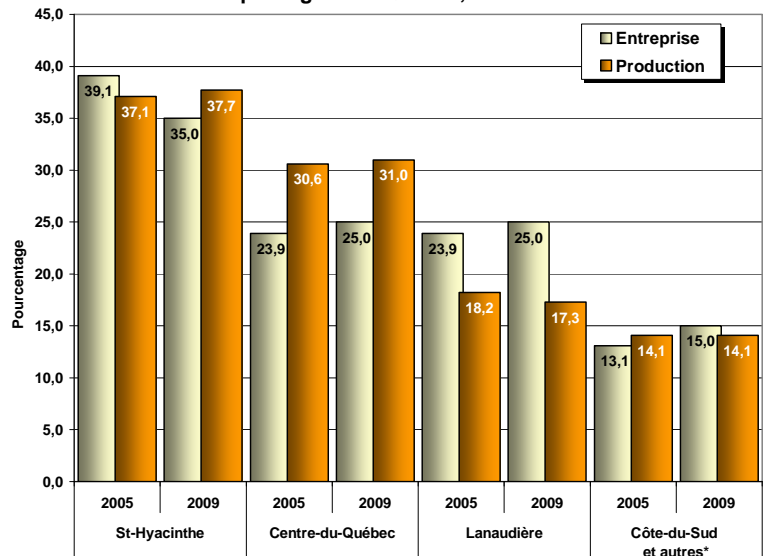
Figure 3.4
Répartition des entreprises selon la taille et la production au Québec, 2005 et 2009



Sources : Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Les trois principales régions productrices d'œufs d'incubation de type chair étaient, tant en 2005 qu'en 2009, les régions de St-Hyacinthe, du Centre-du-Québec et de Lanaudière avec un pourcentage total de la production de 85,9 % (2005) et 86 % (2009) (figure 3.5).

Figure 3.5
Répartition des entreprises et de la production par région au Québec, 2005 et 2009



*Beauce et Outaouais-Laurentides.

Sources : Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

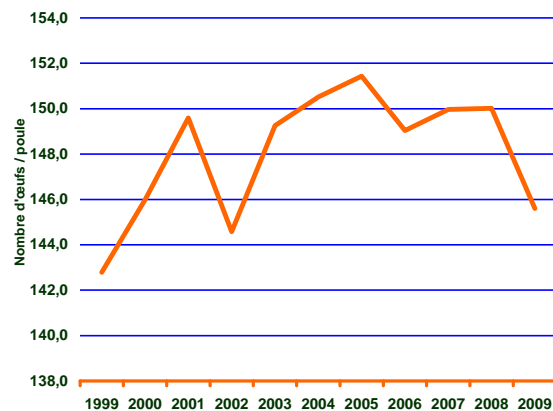
3.2.3 Les indicateurs de productivité

Le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec produit annuellement une analyse de la productivité des entreprises d'œufs d'incubation de type chair. Les entreprises reçoivent ainsi une analyse personnalisée, portant notamment sur le nombre d'œufs mis en incubation par femelle et l'âge moyen des poules à l'abattage de l'entreprise ainsi que sur le taux d'éclosion provincial moyen. L'analyse comprend également des informations sur la productivité de l'ensemble des entreprises du Québec.

Sur la base des données recueillies et fournies par le Syndicat, la figure 3.6 présente l'évolution de la productivité des poules au Québec, de 1999 à 2009.

On constate une chute importante de productivité en 2002, en raison de nombreuses vagues de chaleur enregistrées au cours de l'été. Par la suite, de 2003 à 2008, la productivité a été relativement stable, oscillant selon les années entre 149,3 et 151,4 œufs par poule. On note cependant une baisse importante en 2009, avec une productivité de 145,6 œufs par poule.

Figure 3.6
Productivité des poules de type chair à 61 semaines
Québec⁽¹⁾, 1999 à 2009



(1) Estimation.

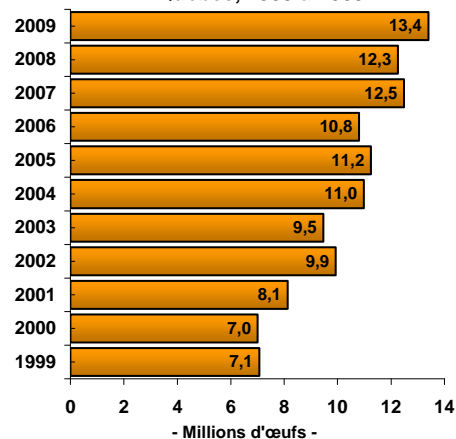
Sources : Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales
et intergouvernementales.

3.3 Les entreprises et la production d'œufs d'incubation de type ponte au Québec

De 1999 à 2009, la production québécoise d'œufs d'incubation de type ponte est passée de 7,1 à 13,4 millions d'œufs, soit une croissance annuelle moyenne de 6,6 % (figure 3.7). L'augmentation de la production s'explique par les besoins accrus du secteur des œufs de consommation et de celui des œufs pour la production de vaccins.

On comptait six détenteurs de quota de production d'œufs d'incubation de type ponte au Québec en 2009, opérant principalement dans les régions du Centre-du-Québec et de Lanaudière.

Figure 3.7
Production d'œufs d'incubation de type ponte
Québec, 1999 à 2009



2009 : Données préliminaires.

Sources : Institut de la statistique du Québec.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales
et intergouvernementales.

CHAPITRE 4 – LES COUVOIRS ET LA MISE EN MARCHÉ

4.1 Les couvoirs

Les couvoirs constituent un maillon important de la chaîne d’approvisionnement des producteurs de poulet de chair et des producteurs d’œufs de consommation.

Les œufs fertilisés sont expédiés au couvoir et peuvent y être entreposés quelques jours avant d’être incubés. Afin de ne pas affecter le taux d’éclosion, il est préférable de mettre les œufs en incubation au plus tard le septième jour suivant le ramassage à la ferme. Ils sont incubés pendant une période de dix-huit jours après laquelle ils sont placés dans des éclosoirs pendant trois jours. Par la suite, les couvoirs effectuent le sexage des poussins pour permettre des conditions d’élevage et d’abattage optimales (spécialisation des usines d’abattage).

Actuellement, on dénombre sept couvoirs au Québec comparativement à dix en 2005 (tableau 4.1).

Cette diminution s’explique par la fermeture de deux des trois couvoirs (ponte et chair) de la Coop fédérée à la suite de la restructuration de sa filière avicole, et par la fermeture du couvoir Centre avicole Bélanger (type ponte et chair). Les couvoirs qui effectuent dorénavant l’incubation d’œufs destinés uniquement à la production de poulet de chair sont : le Couvoir Boire & Frères; le Couvoir La Coop; le Couvoir Scott; le Couvoir Réal Côté et le Couvoir Ramsay. Deux autres couvoirs effectuent l’incubation des œufs de type chair, soit le Couvoir Jolibec et le Couvoir Simetin. Ces deux entreprises sont également les seules à procéder à l’incubation des œufs destinés à la production de poules pondeuses d’œufs de consommation.

Tableau 4.1
Nombre de couvoirs au Québec, 2005 et 2010

Année	Types de couvoirs		
	Poulets de chair et ponte	Poulets de chair (exclusivement)	Ponte (exclusivement)
2010	2	5	-
2005	3	6	1

Sources : ACIA, Liste des couvoirs sous contrôle sanitaire.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales;

À ce jour, il est estimé qu’environ les deux tiers de la production d’œufs d’incubation de type chair et de type ponte sont réalisés par des producteurs propriétaires de couvoirs ou détenant des intérêts dans une entreprise exploitant un couvoir.

La production de poussins et les taux d’éclosion

De 1999 à 2009, les couvoiriers ont produit entre 7 et 8,2 millions de poussins de type ponte (tableau 4.2). Il importe toutefois de mentionner trois années de production plus importantes, soit 2004, 2006 et 2007, avec plus de 10 millions de poussins. L’ensemble de la croissance, y compris ces trois années particulières, s’explique par une hausse de la production d’œufs de consommation au Québec.

Celle-ci est passée de plus de 74 millions de douzaines en 1999 à 91 millions de douzaines en 2009 afin de répondre notamment à la croissance des marchés d'œufs transformés et aux besoins de l'industrie pharmaceutique pour la production de vaccins.

Quant à la production de poussins de type chair, les quantités ont varié d'une année à l'autre, mais la tendance est tout de même à la hausse. Les quantités ont varié entre 170 et 187 millions, 2009 ayant été l'année la plus élevée. Bien que le pourcentage d'augmentation ou de diminution de la production de poulet se répercute sur la production de poussins, il n'explique pas à lui seul les variations observées. En effet, les variations induites par différents facteurs tels que la demande des marchés ou des événements circonstanciels peuvent affecter la production de poussins. Par exemple, en 2004 et 2007, les épisodes d'influenza aviaire en Colombie-Britannique et en Saskatchewan ont pu contribuer à faire augmenter la production de poussins. À l'opposé, les exigences des transformateurs pour des poulets plus lourds ont fait diminuer la demande de poussins.

Enfin, les figures 4.1 et 4.2 illustrent les taux d'éclosion des œufs de type chair et de type ponte observés dans les couvoirs du Québec, de l'Ontario et du Canada, de 1999 à 2009. Jusqu'en 2004, le taux d'éclosion des œufs de type chair a été supérieur au Québec comparativement à celui de l'Ontario. Il a été inférieur par la suite. De manière générale, les taux québécois et ontariens sont supérieurs à ceux des autres provinces canadiennes ainsi qu'à la moyenne nationale (voir annexe, tableau 4.1A).

Tableau 4.2
Production de poussins et taux d'éclosion
au Québec, 1999 à 2009

Année	Types de poussins		Taux moyen d'éclosion	
	Ponte ⁽¹⁾	Poulets de chair	Ponte	Poulets de chair
	- Milliers -		- % -	
1999	7 041	169 704	81,1	81,2
2000	7 877	170 949	79,5	80,4
2001	8 519	185 538	80,0	83,1
2002	8 684	183 766	77,4	83,2
2003	8 959	178 719	79,6	83,4
2004	10 529	185 090	81,7	82,8
2005	9 613	179 594	80,6	81,4
2006	10 225	181 485	82,7	82,4
2007	10 880	186 411	77,9	82,6
2008	8 231	184 730	84,9	81,9
2009	8 208	187 247	81,5	82,2

(1) Environ la moitié des poussins produits, soit les mâles, sont détruits à l'éclosion.

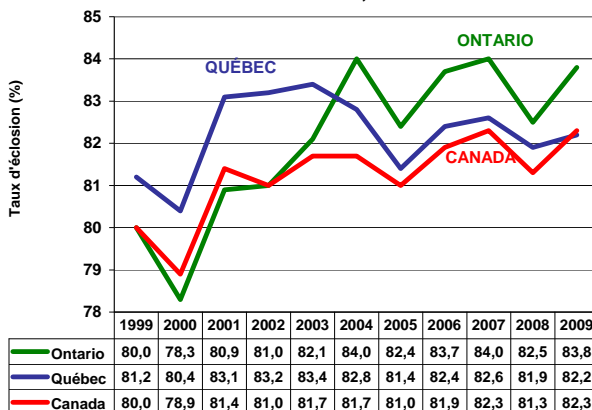
2009 : Données préliminaires.

Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Figure 4.1

Taux d'éclosion des œufs de type chair
dans les couvoirs, 1999 à 2009



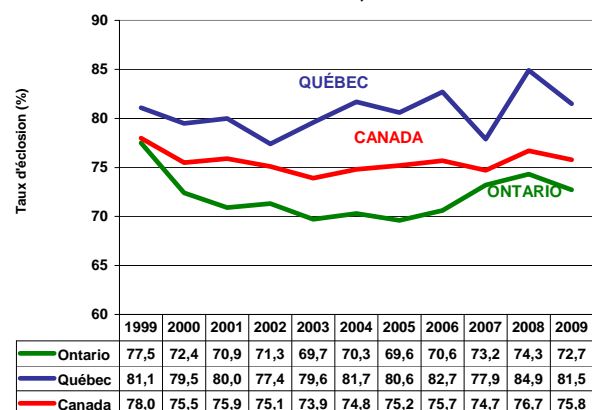
2009 : Données préliminaires.

Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Figure 4.2

Taux d'éclosion des œufs de type ponte
dans les couvoirs, 1999 à 2009



De 1999 à 2009, le taux d'éclosion des œufs de type ponte au Québec a été nettement supérieur au taux observé en Ontario et à la moyenne canadienne. Au cours de cette période le taux d'éclosion de certaines provinces de l'Ouest a dépassé celui du Québec à quelques reprises (voir annexe, tableau 4.2A).

Parmi les facteurs qui peuvent expliquer les variations du taux d'éclosion, mentionnons les races utilisées et l'âge des troupeaux à l'abattage.

4.2 La mise en marché

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1) prévoit que toute personne ou société engagées dans la mise en marché d'un produit visé par un plan conjoint sont tenues de négocier, avec l'office de producteurs ou son agent de négociation, les conditions et les modalités de production et de mise en marché de ce produit. Dans le secteur des œufs d'incubation de type chair, trois conventions de mise en marché ont été négociées. Deux de ces trois conventions ont été signées par les organismes suivants : le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec, le Comité des producteurs d'œufs d'incubation de poulet de chair, les Couvoiriers du Québec inc. et La Coop fédérée. En ce qui concerne la troisième convention, on note que le Syndicat et le Comité en sont signataires avec l'Association des abattoirs avicoles du Québec.

Le comité créé en vertu des dispositions du Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec, est l'agent de négociation des producteurs. Il est composé de trois producteurs engagés dans la production d'œufs d'incubation de type chair et du président du Syndicat. À titre d'agent, le comité peut donc négocier, avec les associations accréditées d'acheteurs, les conditions de mise en marché, notamment la base d'établissement du prix et les volumes d'œufs à produire. De plus, les conventions de mise en marché prévoient la formation de deux autres comités se réunissant au besoin, soit le Comité permanent de la demande et le Comité des prix. Ces deux comités sont responsables respectivement d'établir des prévisions de la demande et de négocier les prix. Ils sont également composés de trois représentants des producteurs et de trois représentants des organismes accrédités.

Il n'y a pas de convention de mise en marché dans le secteur des œufs d'incubation de type ponte, compte tenu du nombre restreint de producteurs et du fait que certains d'entre eux sont également propriétaires de couvoirs. Cependant, le plan conjoint prévoit la constitution d'un comité des producteurs d'œufs d'incubation de pondeuses d'œufs de consommation ayant pour mission, en consultation avec les deux associations accréditées, de planifier les volumes d'œufs à produire pour répondre aux besoins de ce secteur. Ce comité doit notamment être composé de trois producteurs engagés principalement dans cette production. Or il n'y a plus qu'un seul producteur pouvant se qualifier pour ce comité. En 2009, la Régie a donc relevé le Syndicat de son obligation de constituer ce comité.

Par ailleurs, aucun prix aux producteurs n'est négocié en vertu des dispositions du plan conjoint pour le secteur des œufs d'incubation de type ponte. En raison de la structure particulière de cette production, les producteurs, pour la plupart également impliqués dans les activités des couvoirs, négocient directement les prix.

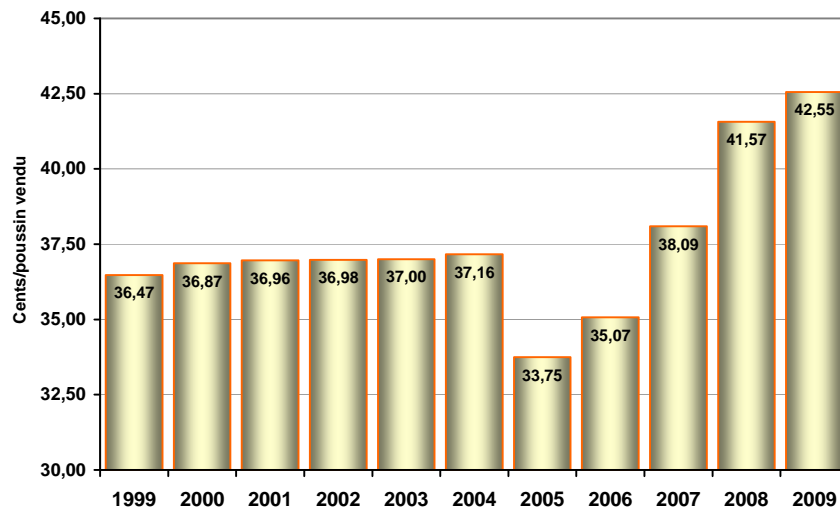
4.2.1 L'établissement des prix aux producteurs d'œufs d'incubation de type chair

Les coûts associés à la production d'œufs d'incubation de type chair, la concurrence interprovinciale et les conditions du marché servent de critères au comité chargé de fixer les prix aux producteurs. La convention prévoit qu'en cas de mésentente au terme de la négociation, la Régie peut arbitrer le litige.

Le prix payé aux producteurs du Québec est établi en fonction du prix ontarien et de la concurrence interprovinciale. Au cours de la première partie de la période observée, les producteurs québécois ont obtenu en moyenne un prix inférieur à celui des producteurs ontariens (voir chapitre 5, figure 5.4). À compter de 2006, le prix québécois a été ajusté lors de la négociation afin de tenir compte du coût de la vaccination assumée par les producteurs, contrairement à ce qui se passe en Ontario où ce coût est assumé par les couvoiriers.

Les producteurs sont payés sur la base du nombre de poussins vendables moins 2 % afin de tenir compte de la mortalité future dans les élevages de poulet à griller. De 1999 à 2004, les producteurs ont touché un prix moyen de 36,90 cents le poussin pour une augmentation moyenne de 0,3 % (figure 4.3). Les importantes variations observées à compter de 2005 s'expliquent principalement par les fluctuations du prix de l'alimentation et la prise en compte du coût de la vaccination évoquée précédemment.

Figure 4.3
Prix aux producteurs des œufs d'incubation
Québec, 1999 à 2009



Sources : Les Producteurs d'œufs du Canada.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

CHAPITRE 5 – LE QUÉBEC DANS L'ENSEMBLE CANADIEN

5.1 Les contingents

L'Office canadien, appelé Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, détermine le contingent national annuel et attribue des allocations à chaque office provincial selon une méthode de calcul prévue dans l'Entente fédérale-provinciale (voir chapitre 3, section 3.1).

Tableau 5.1
Contingent d'œufs d'incubation de poulet de chair
Canada et provinces, 1999 à 2009

Année	Prov. Atl.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Can.
- Millions d'œufs -								
1999	49 231	178 244	180 983	21 059	14 265	73 911	101 881	619 574
2000	49 450	171 941	190 689	26 037	16 515	74 369	110 940	639 941
2001	49 811	178 227	202 281	30 004	21 288	76 991	111 026	669 629
2002	49 622	182 022	212 762	32 207	19 758	80 286	109 364	686 021
2003	50 848	179 556	210 310	30 939	19 437	74 122	110 781	675 993
2004	49 276	177 399	208 428	31 044	20 975	71 731	112 199	671 053
2005	50 302	181 557	208 397	32 955	26 911	65 894	114 256	680 271
2006	48 383	176 366	208 373	32 751	26 938	68 692	108 156	669 658
2007	51 457	181 354	207 104	32 466	28 086	71 405	106 001	677 872
2008	52 583	184 973	212 376	32 750	29 388	73 812	108 970	694 852
2009	51 865	181 077	209 150	33 084	29 401	69 376	106 391	680 343
Croissance annuelle moyenne (%)	0,5	0,3	1,1	3,2	7,2	(0,9)	0,0	0,7

Sources : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Le tableau 5.1 illustre l'évolution des contingents de production accordés aux provinces dans l'ensemble canadien de 1999 à 2009. L'augmentation du contingent annuel moyen au Canada a été de 0,7 %, portant le contingent global à 680,3 millions d'œufs en 2009. Globalement, les fluctuations des contingents s'expliquent par les besoins associés à la production de poulet et les caractéristiques du secteur (taux d'éclosion, poids d'abattage et viabilité).

Les deux provinces ayant enregistré les plus fortes croissances sont la Saskatchewan et le Manitoba. Leur taux respectif de croissance annuelle moyenne des contingents s'établit à 7,3 % et 3,2 %. Ces forts taux résultent de la mise en application à compter de l'année 2000 d'un taux uniforme de réduction des besoins intérieurs afin de tenir compte des importations. Ce taux unique est inférieur aux taux qui s'appliquaient auparavant dans ces provinces (tableau 5.2). Un impact similaire,

Tableau 5.2
Ajustement des contingents provinciaux
pour l'importation, 1999 à 2002 et 2009

Année	Prov. Atl.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
- % -							
1999	11,5	17,5	23,0	25,0	20,9	5,9	14,7
2000	17,4	17,5	22,0	25,0	17,4	5,9	13,5
2001	17,4	17,5	20,5	22,0	17,4	5,9	16,1
2002	17,4	17,4	17,4	17,4	17,4	5,9	17,4
2009	17,4	17,4	17,4	17,4	17,4	9,3	17,4

Sources : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

bien que de moindre envergure, a été enregistré en Ontario. De plus, en ce qui concerne la Saskatchewan, il y a eu croissance de l'allocation pour la production de poulet résultant d'une entente au sein de l'office canadien Les Producteurs de poulet du Canada.

L'Ontario détenait le contingent le plus élevé au Canada en 2009, soit 209,1 millions d'œufs. Le contingent de l'Ontario a connu un taux moyen de croissance annuelle de 1,1 %, contrairement à 0,3 % pour le Québec. La part de contingent détenue par le Québec est passée de 28,8 % en 1999 à 26,6 % en 2009 (tableau 5.3). Cette diminution peut s'expliquer d'une part, par la production de poulet qui a connu une croissance moindre au Québec que dans l'ensemble canadien et d'autre part, par la perte progressive du crédit de production d'œufs⁶ que le Québec avait de l'Office canadien en début de période pour la vente de poussins dans les provinces de l'Atlantique.

Tableau 5.3
Répartition des contingents
d'œufs d'incubation de poulet de chair
Canada et provinces, 1999 à 2009

Année	Prov. Atl.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
				- % -			
1999	7,9	28,8	29,2	3,4	2,3	11,9	16,4
2000	7,7	26,9	29,8	4,1	2,6	11,6	17,3
2001	7,4	26,6	30,2	4,5	3,2	11,5	16,6
2002	7,2	26,5	31,0	4,7	2,9	11,7	15,9
2003	7,5	26,6	31,1	4,6	2,9	11,0	16,4
2004	7,3	26,4	31,1	4,6	3,1	10,7	16,7
2005	7,4	26,7	30,6	4,8	4,0	9,7	16,8
2006	7,2	26,3	31,1	4,9	4,0	10,3	16,2
2007	7,6	26,8	30,6	4,8	4,1	10,5	15,6
2008	7,6	26,6	30,6	4,7	4,2	10,6	15,7
2009	7,6	26,6	30,7	4,9	4,3	10,2	15,6

Sources : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

5.2 La production d'œufs d'incubation de type chair

De 1999 à 2009, la production canadienne d'œufs d'incubation de poulet de chair a connu une croissance annuelle moyenne de 0,5 %, passant de 620 à 675 millions d'œufs (figure 5.1).

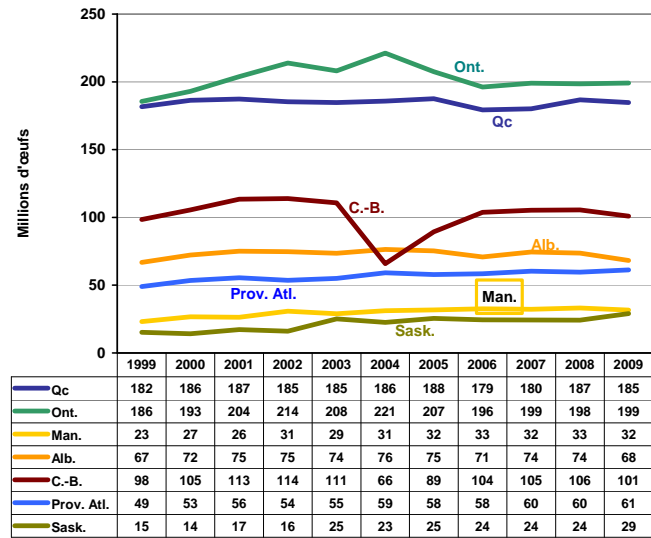
La part de la production québécoise dans la production canadienne a diminué de 1999 à 2009, passant de 29,3 % à 27,4 %. Elle a décliné de 1999 à 2003 pour augmenter légèrement en 2004 et demeurer relativement stable par la suite (voir annexe, tableau 5.1A). La part de la production ontarienne est demeurée relativement stable à 30 % au cours de la même période, à l'exception de l'année 2004 où elle a atteint 33,4 % (221 millions d'œufs). En 2009, la production d'œufs de ces deux provinces a représenté 56,9 % (384 millions d'œufs) de la production canadienne.

⁶ Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada prévoient l'attribution d'une allocation supplémentaire aux provinces signataires et à contrat qui expédient des poussins dans une ou des provinces non signataires. Le calcul de cette allocation est de 1,27 œuf par poussin expédié.

L'année 2004 a été particulière pour l'Ontario. Sa production a augmenté pour compenser la baisse enregistrée en Colombie-Britannique en raison de l'influenza aviaire, laquelle a nécessité l'abattage de nombreux élevages pour éradiquer la maladie. Cependant, depuis 2006, la part de marché de la Colombie-Britannique est remontée pratiquement au même niveau qu'au début des années 2000.

Quant à la Saskatchewan, sa part de marché a fluctué au cours de la période, passant de 2,4 % en 1999 (15 millions d'œufs) à 4,3 % en 2009 (29 millions d'œufs). La présence d'influenza aviaire dans une exploitation de reproduction en 2007 n'a pas eu d'impact négatif sur sa part de marché.

Figure 5.1
Production d'œufs d'incubation de type chair, Canada, 1999 à 2009



2009 : Données préliminaires.

Sources : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

5.2.1 Le rapport entre la production et le contingent

Le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont été en situation de sous-production pendant la quasi-totalité de la période comprise entre 1999 et 2009 (tableau 5.4). Le rapport entre la production et le contingent de l'Ontario a été relativement stable entre 1999 et 2002, pour atteindre un sommet en 2004 et, par la suite, se retrouver en situation de sous-production jusqu'en 2009.

Tableau 5.4
Rapport de la production d'œufs d'incubation de type chair sur l'allocation totale Canada et provinces, 1999 à 2009

Année	Prov. Atl.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Can.
- Pourcentage -								
1999	99,5	99,2	102,4	106,9	105,5	90,0	96,5	99,7
2000	108,0	106,1	101,2	101,2	84,6	96,9	94,8	101,2
2001	111,4	103,2	100,7	87,4	79,7	97,3	100,2	100,5
2002	107,9	99,6	100,3	94,5	80,8	92,4	100,3	99,2
2003	108,2	100,4	98,8	93,3	129,0	97,8	95,6	100,0
2004	120,0	102,9	105,8	100,4	106,1	106,0	56,6	97,8
2005	115,0	101,0	99,6	96,4	94,4	112,5	74,3	97,9
2006	120,5	98,3	94,2	99,3	90,5	102,2	94,4	98,3
2007	117,0	96,7	96,1	99,1	86,4	101,9	99,1	99,1
2008	113,1	99,8	93,5	100,9	81,9	99,2	96,8	97,7
2009	118,0	100,6	95,2	95,5	98,2	97,8	94,8	98,8

Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

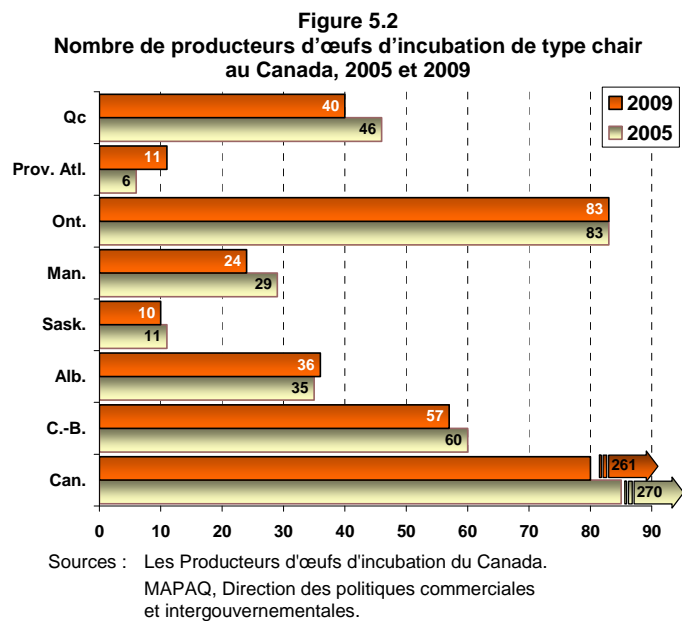
En Alberta, on observe une tendance similaire où la production a été inférieure au contingent de production alloué entre 1999 et 2003. Par la suite, la province a dépassé à quatre reprises son contingent pour ensuite se retrouver de nouveau en situation de sous-production en 2008 et 2009. Enfin, la production québécoise a été inférieure à son contingent à cinq reprises, soit en 1999, 2002, 2006, 2007 et 2008.

À l'exception des provinces de l'Atlantique, de la Saskatchewan jusqu'à son entrée dans l'Entente fédérale-provinciale en 2008 et de l'Alberta entre 2004 et 2009, les provinces ont pu procéder à la location interprovinciale de quota pour obtenir des contingents additionnels et éviter les pénalités monétaires associées au dépassement de la limite maximale de production.

5.2.2 Le nombre d'exploitations

Le nombre d'exploitations d'œufs d'incubation de type chair au Canada a diminué de 3,3 % entre 2005 et 2009 (figure 5.2).

À l'échelle canadienne, le nombre d'entreprises diminue, sauf dans les provinces de l'Atlantiques et en Alberta qui ont connu une augmentation. Le nombre d'exploitations est demeuré stable en Ontario.



5.3 La production d'œufs d'incubation de type ponte

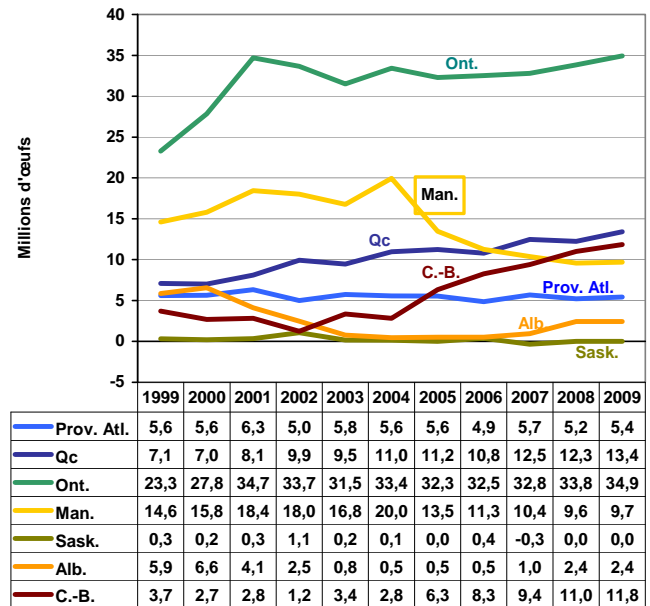
La production d'œufs d'incubation de type ponte au Canada a augmenté de 26,3 % entre 1999 et 2009, passant de 61 à 77 millions d'œufs (figure 5.3).

L'importance de la production du Québec par rapport à celle du Canada (voir annexe, tableau 5.2A) a augmenté entre 1999 et 2009 passant de 11,7 % (7 millions d'œufs) à 17,5 % (13,4 millions d'œufs). Par ailleurs, la part de l'Ontario qui était de 38,5 % a atteint 45,7 % (23,3 à 34,9 millions d'œufs). Quant au Manitoba, il a connu une baisse depuis 2005. En effet, alors qu'il détenait 27,4 % (19,9 millions d'œufs) de la production canadienne en 2004, sa part de marché ne représentait plus que 12,7 % en 2009 (9,7 millions d'œufs). La même année, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique étaient responsables de plus de 78 % de la production d'œufs d'incubation de type ponte au Canada.

La production de l'Alberta a été marquée par une chute importante. Elle est passée de 5,8 millions d'œufs (9,7 % de la production canadienne) en 1999 à un peu plus de 500 000 œufs en 2006 (0,7 %). On remarque toutefois une légère remontée depuis 2008. La part de marché de la Colombie-Britannique a subi d'importantes variations de 1999 à 2004. Depuis 2005, elle est en progression constante et a atteint 15,5 % (11,8 millions d'œufs) en 2009.

La Saskatchewan représente une part relativement faible de la production canadienne depuis 1999 et ne produit plus d'œufs de type ponte depuis 2008. En 2007, les entrées d'œufs provenant du commerce international et interprovincial surpassaient sa production.

Figure 5.3
Production d'œufs d'incubation de type ponte, Canada, 1999 à 2009



2009 : Données préliminaires.

Sources : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

5.4 Les couvoirs

À l'échelle canadienne, une diminution du nombre de couvoirs est survenue entre 2005 et 2010 (tableau 5.5), et ce, plus particulièrement dans le secteur de l'incubation des œufs destinés à la production de poulet de chair.

Selon les informations recueillies auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, trois compagnies possèdent des couvoirs dans plus d'une province, soit : Maple Leaf, la Coopérative Lilydale et Nutreco Canada. La mise en incubation à l'échelle canadienne a représenté, en 2009, 786 millions d'œufs de type chair pour un total de 645 millions de poussins. On compte plus de 76 millions d'œufs de type ponte mis en incubation pour une production de 57 millions de poussins destinés à la production d'œufs de consommation.

Tableau 5.5
Nombre de couvoirs par province, 2005 et 2010

Provinces	Types de couvoirs			
	Poulets de chair		Ponte	
	2010	2005	2010	2005
Prov. Atlantique	6	6	4	3
Québec	7	9	2	4
Ontario	11	11	8	6
Manitoba	4	8	3	2
Saskatchewan	2	3	0	2
Alberta	6	8	3	7
Colombie-Britannique	8	8	2	1
Total	36	45	20	24

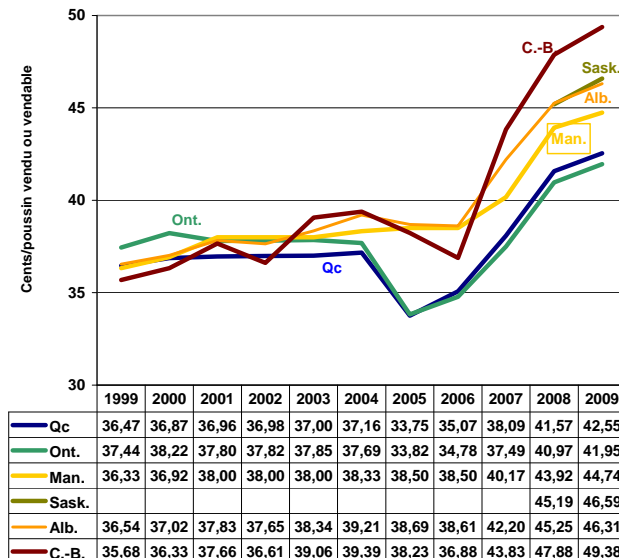
Sources : ACIA, Liste des couvoirs sous contrôle sanitaire.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

5.5 Les prix aux producteurs

La figure 5.4 présente l'évolution des prix payés aux producteurs des provinces signataires ou à contrat de l'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet de chair. Les prix moyens aux producteurs canadiens ont varié entre 36,49 cents en 1999 et 45,25 cents en 2009.

De 1999 à 2009, le prix moyen payé aux producteurs d'œufs d'incubation de type chair au Québec a été de 37,50 cents comparativement à 37,80 cents en Ontario, de 39,22 cents au Manitoba, de 39,79 cents en Alberta et de 40,08 cents en Colombie-Britannique. Par ailleurs, mentionnons que l'Alberta et la Colombie-Britannique ont connu une hausse annuelle de prix plus importante que les autres provinces.

Figure 5.4
Prix aux producteurs des œufs d'incubation de type chair
Provinces signataires 1999 à 2009



Note : La Saskatchewan a fourni à l'Office canadien les prix payés aux producteurs à partir de janvier 2008.

Sources : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales
et intergouvernementales.

CHAPITRE 6 - LES PRINCIPAUX ENJEUX ET LES RESSOURCES ET MÉCANISMES D'ADAPTATION EXISTANTS

6.1 L'agroenvironnement

La protection de l'environnement s'inscrit dans le développement durable de l'agriculture. Afin de protéger l'eau et le sol, certaines activités agricoles sont assujetties à des normes prescrites par le gouvernement du Québec. Du support financier est disponible pour faciliter la mise aux normes des exploitations agricoles.

Le programme Prime-Vert

Le programme Prime-Vert du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour objectif de promouvoir et de diffuser les bonnes pratiques agricoles et de soutenir les exploitations afin qu'elles puissent se conformer aux lois, aux règlements et aux politiques agroenvironnementales.

Les entreprises du secteur des œufs d'incubation sont admissibles au programme. C'est ainsi qu'entre 2005 et 2009 :

- quatorze entreprises se sont prévaluées du programme afin de construire un ouvrage de stockage des fumiers;
- seize entreprises ont introduit des pratiques visant la réduction de la pollution diffuse.

6.2 La biosécurité à la ferme

Les crises sanitaires survenues au cours des dernières années ont sensibilisé les intervenants de l'industrie avicole à la mise au point de nouveaux outils relatifs à la prévention ainsi qu'à la préparation des producteurs à faire face aux situations d'urgence. Dans ce contexte, la biosécurité est appelée à jouer un rôle de plus en plus important.

Norme nationale de biosécurité pour les fermes avicoles (Canada)

Le Bureau de la biosécurité animale de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a élaboré, avec ses partenaires, une norme nationale de biosécurité pour les entreprises avicoles canadiennes. Cette norme repose sur trois éléments principaux, soit la gestion de l'accès aux bâtiments, la gestion de la santé des animaux et la gestion des opérations de l'exploitation. Le secteur avicole est le premier à posséder une norme nationale de biosécurité.

Programme d'appui à la mise en œuvre de systèmes de biosécurité à la ferme (Québec)

Le MAPAQ a mis sur pied, dans le cadre de Cultivons l'avenir, un *Programme d'appui à la mise en œuvre de systèmes de biosécurité à la ferme*. Ce programme comporte trois volets qui visent respectivement le développement d'activités de sensibilisation et d'outils, la tenue d'activités de sensibilisation ainsi que le recours à des services-conseils et à la mise à niveau des installations. Les secteurs ciblés sont ceux pour lesquels des normes nationales de biosécurité ont été approuvées.

Le programme précédent, appelé *Initiative de biosécurité à la ferme* (IBF), a été mis en application de 2006 à 2009 par le gouvernement fédéral à la suite de la grippe aviaire. Il a permis de soutenir financièrement treize projets qui portent notamment sur l'élaboration d'un protocole de biosécurité à l'aide de fiches, des activités de formation, des protocoles de lavage des équipements, la conception d'une trousse d'intervention, la réalisation de simulations ainsi que la mise en place d'une ligne téléphonique d'urgence.

6.3 Les systèmes de salubrité à la ferme

Le *Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme* (PASAF) permet aux associations nationales d'élaborer des outils afin de renseigner les producteurs et de mettre des programmes en œuvre. Ainsi, plusieurs associations ont mis sur pied des programmes de bonnes pratiques qui respectent les exigences réglementaires canadiennes et provinciales. Les Producteurs d'œufs du Canada ont mis en œuvre le programme *Propreté d'abord, propreté toujours* et Les Producteurs de poulet du Canada ont mis sur pied le programme *Votre propre poulet*.

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada ont quant à eux mis en place le *Programme canadien pour la qualité des œufs d'incubation* (PCQOI). Le tableau 6.1 fait état de l'évolution de la certification PCQOI au Canada pour les différentes provinces pour la période comprise entre 2007 et 2009.

Tableau 6.1
Évolution de la certification PCQOI
au Canada, 2007 à 2009⁽¹⁾

Provinces	2007	2008	2009
		- % -	
Prov. Atl.	100	100	100
Qc	-	14	35 ⁽³⁾
Ont.	100	100	100
Man.	5 ⁽²⁾	34	100
Sask.	-	63	100
Alb.	100	100	100
C.-B.	100	100	100

(1) Pourcentage approximatif de producteurs certifiés, selon les données obtenues des différents offices provinciaux (mai 2010).

(2) Donnée non confirmée par le Manitoba Chicken Producers.

(3) À la fin de l'année 2009, un peu plus des deux tiers (69 %) des sites québécois étaient certifiés ou étaient prêts à passer la vérification de conformité alors que les autres sites étaient en phase d'implantation. La date butoir pour acheminer une demande de certification est le 1^{er} juillet 2010.

Sources : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, données obtenues par les offices provinciaux.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

6.4 L'industrie avicole et la gestion des urgences sanitaires

L'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA)

Depuis 2004, les principaux acteurs de la filière avicole québécoise se sont dotés d'un mécanisme orienté vers la gestion des urgences sanitaires : l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA). La mission de cette équipe est de travailler, de concert avec les autorités gouvernementales et les autres intervenants de l'industrie avicole, à la surveillance et à la prévention de toute incursion de maladie avicole à déclaration obligatoire sur le territoire québécois et, le cas échéant, d'en limiter la propagation et d'en minimiser les impacts sur l'ensemble de la filière. Elle est constituée des organismes suivants :

- ▶ l'accès aux marchés;
- ▶ l'Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ);
- ▶ l'Association des acheteurs de volailles du Québec (AAVQ);
- ▶ l'Association des couvoiriers du Québec (ACQ);
- ▶ l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC);
- ▶ les Éleveurs de volailles du Québec (EVQ);
- ▶ la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ);
- ▶ le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (SPOIQ).

D'autres organismes sont reconnus à titre de partenaires réguliers, soit l'ACIA, le MAPAQ et la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Le mandat principal de l'EQCMA est de mettre en place, de façon efficace, le plan d'urgence de l'industrie avicole du Québec et d'en assurer la pérennité. En outre, elle doit participer activement au développement d'outils et à la mise en œuvre d'activités de sensibilisation de façon à accroître la biosécurité et les mesures de prévention dans les entreprises du secteur.

Les autres provinces canadiennes ne disposent d'aucune initiative comparable à celle du Québec où tous les acteurs de la filière avicole se sont regroupés. Cependant, en Colombie-Britannique, à la suite des crises d'influenza aviaire, différents programmes et structures de partenariat ont été mis en place afin de favoriser la prévention et d'accroître la préparation à faire face aux urgences sanitaires. D'autres provinces ont emboîté le pas à des degrés différents.

6.5 La traçabilité

La taille relativement restreinte du secteur des œufs d'incubation permet de retracer rapidement la provenance des œufs produits en cas de problème sanitaire. Cependant, cela ne permet pas de centraliser et de recueillir des données uniformes et d'avoir un accès rapide à une base de données en cas de crise.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de projet d'identification et de traçabilité en voie de réalisation selon une approche filière.

6.6 Le bien-être animal

Les valeurs et les attentes sociétales sont de plus en plus élevées en matière de bien-être animal. Diverses initiatives s'adressent à cette question.

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

L'Organisation mondiale de la santé animale, anciennement appelée Office international des épizooties, regroupe 174 pays dont le mandat est d'améliorer la santé animale dans le monde. Le chapitre 7 du Code terrestre (ou Code sanitaire pour les animaux terrestres) aborde spécifiquement le bien-être animal et expose des normes concernant le transport des animaux par voies terrestre, maritimes et aérienne, l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine ainsi que la mise à mort d'animaux aux fins de contrôle sanitaire. Ces normes font l'objet d'une mise à jour régulière et un projet de chapitre sur les poulets de chair est présentement en consultation.

Stratégie nationale de santé et de bien-être animal

En tenant compte des normes de l'OIE, la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (SNSBEAE) a été élaborée par divers acteurs en santé des animaux d'élevage dans le but de guider l'industrie et les gouvernements. Cette stratégie se veut une orientation future pour le système de santé des animaux d'élevage au Canada. Elle comporte dix-huit volets, notamment la gestion des maladies et la surveillance et la gestion des risques.

La version finale de cette stratégie a été déposée en mars 2009. Toutefois, des discussions sont toujours en cours, notamment en ce qui a trait à la forme que pourrait prendre un Conseil national qui serait responsable de celle-ci.

Programme de bien-être pour les reproducteurs de poulet de chair

Les POIC élaborent, depuis un an, un programme de bien-être pour les reproducteurs de poulet de chair. Afin de s'assurer qu'il soit applicable à la ferme et uniforme dans toutes les provinces, ce programme a fait l'objet d'études, de révisions et d'analyse par un comité formé de producteurs. Les travaux se poursuivront au cours de l'année 2010.

Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

La Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux fait suite au rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) et de la nouvelle vision du MAPAQ : *La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir*. Deux groupes de travail ont été mis en place: le premier est chargé de l'analyse de l'ensemble de la stratégie sur la santé et le bien-être des animaux alors

que le second doit se concentrer sur la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques.

Cette stratégie, soumise à la consultation en janvier 2010, vise notamment l'amélioration de la santé du cheptel par la prévention et la gestion des maladies ainsi que l'adoption de modes d'élevage améliorant de façon durable la santé et le bien-être des animaux.

6.7 L'antibiorésistance

La résistance aux agents antimicrobiens des bactéries d'origine animale et alimentaire préoccupe les instances sanitaires et les consommateurs. Il importe de surveiller la résistance de certaines bactéries pathogènes aux antibiotiques ou aux antimicrobiens afin de mieux baliser les modalités d'utilisation de ces derniers et d'éviter que les traitements d'une maladie s'avèrent inefficaces.

Au Canada

Le *Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens* (PICRA) a comme mandat de surveiller les tendances à l'échelle nationale quant à l'emploi des agents antimicrobiens et à l'émergence de la résistance à ces derniers. Pour ce faire, le PICRA a mis en œuvre une surveillance de la salmonelle d'origine animale et humaine ainsi que de la salmonelle d'origine animale isolée à partir de spécimens prélevés à l'abattoir. Par ailleurs, un projet concernant une surveillance dans les couvoirs afin d'avoir de meilleures connaissances quant à l'utilisation d'antimicrobiens pourrait voir le jour.

Mentionnons qu'en 2004, le MAPAQ s'est joint aux activités du PICRA.

Au Québec

La Direction générale de l'alimentation du MAPAQ administre le *Programme québécois de surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens des bactéries d'origine animale et alimentaire*. Ainsi, depuis 1993, l'Institut national de santé animale (INSA) du MAPAQ, en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, a mis en œuvre une surveillance de l'antibiorésistance chez les animaux de consommation pour les espèces aviaire, bovine et porcine.

Les données recueillies permettent de dégager, chaque année, les nouvelles tendances quant à la résistance de certaines bactéries pathogènes aux agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire et en santé publique. Ces résultats sont disponibles sur le site Internet du MAPAQ.

Les travaux actuellement en cours concernent l'élaboration d'un plan québécois sur l'antibiorésistance. Un groupe de travail sur la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques a été formé en 2008. Présidé par le MAPAQ, il est composé d'intervenants de l'UPA, des associations vétérinaires et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Les seize recommandations proposées par un sous-groupe de travail, dont les activités se sont déroulées de 2002 à 2007, ont servi de référence à l'élaboration d'un plan québécois sur l'antibiorésistance. Ce plan d'action devrait être complété au cours de l'année 2010.

6.8 Le programme de gestion des œufs inaptes à l'incubation

Le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec et la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ) ont travaillé conjointement à l'élaboration d'un programme pour écouler, de façon sécuritaire, les œufs inaptes à l'incubation. La FPOCQ gère, depuis l'implantation du programme en 2005, la mise en marché de ces œufs suivant le protocole de gestion des œufs inaptes à l'incubation approuvé par le MAPAQ. Ainsi, ces œufs sont regroupés dans un poste de rassemblement pour être finalement expédiés à une usine de transformation (décoquillage) où ils sont soumis à un processus de pasteurisation. Ensuite, ils sont mis en marché pour la consommation humaine sur le marché des œufs transformés.

CHAPITRE 7 – LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La conscientisation accrue des consommateurs et les préoccupations de l'industrie avicole, notamment dans les domaines de l'environnement, de la salubrité et de l'innocuité poussent les producteurs agricoles à améliorer constamment leurs techniques de production. La recherche et développement s'avère donc un outil essentiel en ce sens et le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation et ses partenaires de l'industrie sont actifs en ce domaine et collaborent à de nombreux projets.

7.1 La recherche universitaire

De 1998 à 2007, le financement de la recherche et développement par les universités québécoises dans le secteur de la volaille provenait principalement des gouvernements fédéral et provincial et des entreprises privées. Durant cette période, 51 projets de recherche universitaire (voir annexe, tableau 7.1A) ont bénéficié d'un investissement total de 9,4 M\$.

La figure 7.1 fait état des sommes accordées par les différentes catégories d'organismes subventionnaires alors que la figure 7.2 traite de l'évolution des montants totaux investis sur la période de 1998 à 2007.

Figure 7.1
Provenance des sommes investies en R&D
dans le secteur de la volaille dans les universités québécoises
1998-2007

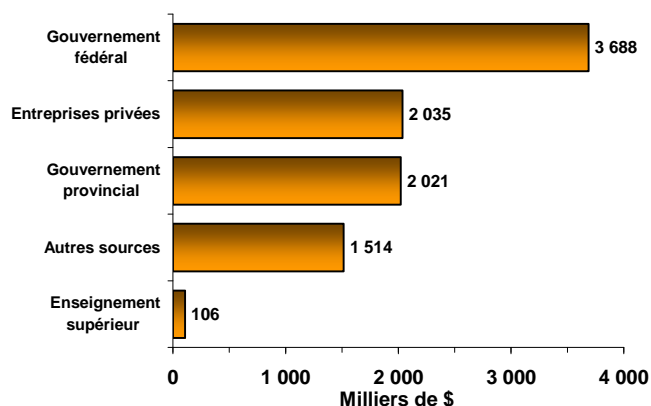
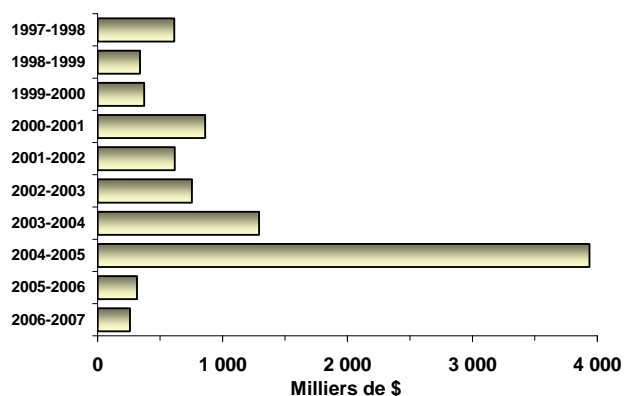


Figure 7.2
Évolution des sommes investies en R&D
dans le secteur de la volaille dans les universités québécoises
1997-1998 à 2006-2007



Sources : Expertise Recherche Québec (ERQ) - SIRU (MELS).
Compilation : DPA, DGRISS, MDEIE et DDI, MAPAQ.

Enfin, mentionnons qu'au cours des dernières années, le Syndicat a soutenu financièrement trois institutions québécoises, soit la Chaire en recherche avicole de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, le Centre de recherche pour la volaille des universités de Montréal et McGill et la Chaire en analyse de la politique agricole et de la mise en marché collective de l'Université Laval.

7.2 Quelques projets de recherche réalisés ou en cours de réalisation

✓ Environnement

Le Syndicat, avec d'autres fédérations, a participé en 2006 à deux projets conjoints de recherche concernant la problématique de l'entreposage des fumiers au champ. Ces projets s'avéraient nécessaires puisque les dispositions transitoires du *Règlement sur les exploitations agricoles* arrivaient à échéance à la fin de l'année 2008. Les résultats de ces travaux ont confirmé la pertinence de maintenir la pratique de l'entreposage des fumiers au champ.

✓ Réduction des risques de contamination

En 2007, en association avec la Fédération des producteurs d'œufs de consommation, un projet concernant *l'évaluation des procédures de nettoyage et de désinfection du matériel utilisé pour l'entreposage et le transport des œufs destinés à la consommation humaine* a été lancé.

Par la suite, soit en 2009, un deuxième projet a été mis en œuvre, mais ce dernier visait spécifiquement les alvéoles utilisées pour les œufs inaptes à l'incubation. Cette initiative a permis d'évaluer l'efficacité des nouvelles méthodes mises au point lors du premier projet et d'émettre des recommandations quant à des mesures supplémentaires de contrôle.

✓ Alimentation

Depuis quelques années, on note un intérêt grandissant des consommateurs pour les méthodes de production et leurs impacts sur la qualité des aliments. Le secteur avicole québécois s'inscrit dans cette tendance en offrant aux consommateurs du poulet nourri uniquement au grain duquel sont exclus les produits d'origine animal. À l'heure actuelle, la chaîne de production n'est que partiellement réalisée selon ce mode d'alimentation, les troupeaux reproducteurs étant généralement élevés de façon conventionnelle.

Le projet de recherche vise à développer ce mode de production pour les troupeaux reproducteurs. Ce projet, d'une durée de deux ans (mai 2010 à avril 2012), permettra de comparer l'impact des régimes alimentaires sur les performances de reproduction,

sur la qualité du jaune d'œuf et le développement embryonnaire des poussins et sur la survie et la santé des descendants.

✓ **Études économiques**

En 2005, une étude intitulée *Analyse comparée de la performance des systèmes de régulation du secteur avicole, Canada, États-Unis, France, Australie*, brossait un portrait de la performance économique et social des secteurs des œufs et du poulet pour chacun de ces pays. Les prix aux producteurs, les volumes de production, la consommation par habitant, les prix à la consommation et les impacts environnementaux ont, entre autres, été évalués. Cette étude a été mise à jour en 2009.



ANNEXES



ANNEXE – CHAPITRE 2

Tableau 2.1A

**Sommaire des importations d'œufs d'incubation et de poussins de type à griller
au Canada, 1999 à 2009**

Année	Oeufs d'incubation (Milliers d'œufs)			Poussins de type à griller (Milliers d'œufs)			Importations combinées (Milliers d'œufs)			Importations supplémentaires (Milliers d'œufs)
	Importations	Contingent tarifaire	% utilisé du contingent	Importations	Contingent tarifaire	% utilisé du contingent	Importations	Contingent tarifaire	% utilisé du contingent	
1999	112 016	107 431	104,3	21 756	22 844	95,2	133 772	130 275	102,7	8 483
2000	106 891	111 294	96,0	21 243	23 666	89,8	128 134	134 960	94,9	230
2001	120 932	115 333	104,9	23 707	24 525	96,7	144 639	139 858	103,4	2 794
2002	113 795	117 961	96,5	20 734	25 084	82,7	134 529	143 044	94,0	0
2003	91 239	116 376	78,4	17 562	24 747	71,0	108 801	141 123	77,1	0
2004	125 332	116 603	107,5	16 642	24 795	67,1	141 974	141 398	100,4	0
2005	121 549	117 170	103,7	16 495	24 916	66,2	138 044	142 086	97,2	0
2006	110 081	115 264	95,5	18 060	24 510	73,7	128 141	139 775	91,7	0
2007	127 424	116 638	109,2	19 978	24 802	80,5	147 402	141 440	104,2	12 410
2008	117 664	119 538	98,4	25 562	25 419	100,6	143 226	144 957	98,8	1 200
2009	112 335	117 312	95,8	23 696	24 946	95,0	136 032	142 257	95,6	360

Sources : POIC, AAC, DGCEI.

Tableau 2.2A

**Sommaire des importations d'œufs d'incubation et de poussins de type à griller
au Québec, 1999 à 2009**

Année	Oeufs d'incubation (Milliers d'œufs)			Poussins de type à griller (Milliers d'œufs)			Importations combinées (Milliers d'œufs)			Importations supplémentaires (Milliers d'œufs)
	Importations	Part de marché ¹	% utilisé du contingent	Importations	Part de marché ¹	% utilisé du contingent	Importations	Part de marché ¹	% utilisé du contingent	
1999	29 195	31 664	92,2	5 153	6 733	76,5	34 348	38 398	89,5	n/d
2000	23 702	32 735	72,4	5 817	6 961	83,6	29 518	39 695	74,4	n/d
2001	36 358	32 480	111,9	6 162	6 907	89,2	42 520	39 387	108,0	n/d
2002	35 343	34 010	103,9	5 387	7 232	74,5	40 730	41 241	98,8	0
2003	29 971	33 084	90,6	6 185	7 035	87,9	36 156	40 119	90,1	0
2004	36 218	33 178	109,2	6 322	7 055	89,6	42 540	40 233	105,7	0
2005	31 467	33 340	94,4	6 308	7 089	89,0	37 775	40 429	93,4	0
2006	40 032	31 782	126,0	8 150	6 758	120,6	48 182	38 541	125,0	0
2007	43 733	35 270	124,0	8 027	7 239	110,9	51 760	42 509	121,8	6 006
2008	36 757	34 921	105,3	8 855	7 426	119,2	45 612	42 346	107,7	588
2009	37 621	33 406	112,6	7 946	7 104	111,9	45 567	40 509	112,5	360

¹ La part de marché du Québec est calculée par rapport aux poussins éclos. Ce calcul permet d'apprécier le niveau d'utilisation du contingent tarifaire par le Québec.

Sources: POIC, AAC, DGCEI.

Tableau 2.3A

**Importations et exportations d'œufs d'incubation de type chair
Québec - Canada, 1999 à 2009**

Année	Québec			Canada			Importance relative Québec/Canada	
	Importations ⁽¹⁾	Exportations ⁽²⁾	Balance commerciale	Importations ⁽¹⁾	Exportations ⁽²⁾	Balance commerciale	Importations	Exportations
	- Milliers d'œufs -			- Milliers d'œufs -			- % -	
1999	29 195	860	-28 335	112 016	1 093	-110 923	26,1	78,6
2000	23 702	2 843	-20 859	106 891	2 879	-104 011	22,2	98,7
2001	36 358	2 757	-33 601	120 932	2 905	-118 028	30,1	94,9
2002	35 343	2 978	-32 365	113 939	3 041	-110 898	31,0	97,9
2003	29 971	3 773	-26 198	91 309	4 718	-86 591	32,8	80,0
2004	36 218	2 900	-33 318	125 332	3 080	-122 252	28,9	94,2
2005	31 467	2 984	-28 482	121 549	2 990	-118 559	25,9	99,8
2006	40 032	3 425	-36 606	110 081	3 669	-106 412	36,4	93,3
2007	43 733	1 991	-41 742	127 424	2 042	-125 382	34,3	97,5
2008	36 666	105	-36 561	117 465	157	-117 309	31,2	67,2
2009⁽³⁾	37 621	10	-37 612	112 348	59	-112 289	33,5	16,8

(1) Volume d'œufs destinés à la production.

(2) Volume d'œufs destinés à la production et à la reproduction. AAC ne fait pas la distinction entre ces deux catégories.

(3) Données préliminaires.

Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Tableau 2.4A

**Importations et exportations de poussins de type chair
Québec - Canada, 1999 à 2009**

Année	Québec			Canada			Importance relative Québec/Canada	
	Importations ⁽¹⁾	Exportations ⁽²⁾	Balance commerciale	Importations ⁽¹⁾	Exportations ⁽²⁾	Balance commerciale	Importations	Exportations
	- Milliers de poussins -			- Milliers de poussins -			- % -	
1999	4 057	422	-3 635	17 131	477	-16 654	23,7	88,4
2000	4 580	273	-4 307	16 727	487	-16 240	27,4	56,1
2001	4 852	374	-4 478	18 667	1 917	-16 750	26,0	19,5
2002	4 242	460	-3 782	16 326	3 539	-12 787	26,0	13,0
2003	4 870	609	-4 261	13 828	4 389	-9 439	35,2	13,9
2004	4 978	348	-4 630	13 104	2 254	-10 850	38,0	15,5
2005	4 966	801	-4 165	12 988	4 298	-8 690	38,2	18,6
2006	6 417	1 893	-4 524	14 220	2 439	-11 781	45,1	77,6
2007	6 320	1 725	-4 595	15 730	1 725	-14 005	40,2	100,0
2008	6 972	1 537	-5 435	20 127	1 537	-18 590	34,6	100,0
2009⁽³⁾	6 256	1 912	-4 344	18 658	1 954	-16 704	33,5	97,9

(1) Volume d'œufs destinés à la production.

(2) Volume d'œufs destinés à la production et à la reproduction. AAC ne fait pas la distinction entre ces deux catégories.

(3) Données préliminaires.

Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Tableau 2.5A

**Importations et exportations d'œufs d'incubation de type ponte
Québec - Canada, 1999 à 2009**

Année	Québec			Canada			Québec/Canada	
	Importations ⁽¹⁾	Exportations ⁽²⁾	Balance commerciale	Importations ⁽¹⁾	Exportations ⁽²⁾	Balance commerciale	Importations	Exportations
	- Milliers d'œufs -			- Milliers d'œufs -			- % -	
1999	1 030	217	-812	4 666	1 687	-2 979	22,1	12,9
2000	1 666	195	-1 470	3 858	3 428	-429	43,2	5,7
2001	1 392	0	-1 392	3 572	8 979	5 407	39,0	-
2002	1 662	8	-1 653	2 968	4 973	2 005	56,0	0,2
2003	2 286	395	-1 891	6 964	2 431	-4 533	32,8	16,2
2004	1 014	269	-745	2 270	2 032	-238	44,7	13,3
2005	746	58	-688	1 739	2 023	284	42,9	2,8
2006	1 089	27	-1 062	1 958	1 120	-838	55,6	2,4
2007	136	0	-136	554	966	411	24,6	-
2008	0	0	0	56	1 022	966	-	-
2009⁽³⁾	0	1	1	1 049	793	-256	-	0,1

(1) Volume d'œufs destinés à la production.

(2) Volume d'œufs destinés à la production et à la reproduction. AAC ne fait pas la distinction entre ces deux catégories.

(3) Données préliminaires.

Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Tableau 2.6A

**Importations et exportations de poussins de type ponte
Québec - Canada, 1999 à 2009**

Année	Québec			Canada			Québec/Canada	
	Importations ¹	Exportations ²	Balance commerciale	Importations ¹	Exportations ²	Balance commerciale	Importations ¹	Exportations ²
	- Milliers de poussins -			- Milliers de poussins -			- % -	
1999	2	0	-2	921	3 357	2 436	0,2	-
2000	22	0	-22	1 130	3 534	2 404	1,9	-
2001	2	26	24	1 061	3 680	2 619	0,2	0,7
2002	0	0	0	1 345	3 489	2 144	-	-
2003	117	55	-63	1 496	3 651	2 155	7,8	1,5
2004	0	264	264	852	3 933	3 081	-	6,7
2005	12	3	-9	392	2 622	2 230	3,1	0,1
2006	14	0	-14	254	2 685	2 431	5,5	-
2007	14	0	-14	358	2 758	2 400	3,9	-
2008	17	0	-17	331	2 764	2 433	5,1	-
2009⁽³⁾	39	1	-38	181	2 905	2 724	21,5	0,0

(1) Volume de poussins destinés à la production.

(2) Volume d'œufs destinés à la production et à la reproduction. AAC ne fait pas la distinction entre ces deux catégories.

(3) Données préliminaires.

Sources : AAC, Revue sur les couvoirs.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Tableau 4.1 A

**Taux d'éclosion des œufs de type chair
dans les couvoirs enregistrés
1999 à 2009**

Année	Prov. Atl.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Can.
	- % -							
1999	78,3	81,2	80,0	79,2	79,2	78,3	79,8	80,0
2000	77,0	80,4	78,3	79,1	78,2	78,6	78,8	78,9
2001	80,2	83,1	80,9	79,5	81,1	80,5	81,0	81,4
2002	77,9	83,2	81,0	80,6	78,4	78,0	81,2	81,0
2003	78,0	83,4	82,1	82,8	78,7	81,5	80,5	81,7
2004	79,4	82,8	84,0	81,1	79,6	81,8	76,8	81,7
2005	80,3	81,4	82,4	81,3	78,3	79,0	80,0	81,0
2006	80,9	82,4	83,7	79,3	77,1	80,0	81,8	81,9
2007	81,4	82,6	84,0	80,9	85,4	79,0	80,8	82,3
2008	81,5	81,9	82,5	79,3	78,9	77,7	81,6	81,3
2009	82,6	82,2	83,8	80,6	81,2	79,7	81,8	82,3

2009: Données préliminaires

Sources: AAC, Revue sur les couvoirs.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Tableau 4.2A

**Taux d'éclosion des œufs de type ponte
dans les couvoirs enregistrés
1999 à 2009**

Année	Prov. Atl.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Can.
	- % -							
1999	80,1	81,1	77,5	78,9	65,1	78,9	68,9	78,0
2000	78,3	79,5	72,4	76,7	76,6	76,3	77,5	75,5
2001	78,1	80,0	70,9	78,8	74,6	80,3	79,3	75,9
2002	78,5	77,4	71,3	78,4	80,1	76,1	78,0	75,1
2003	75,9	79,6	69,7	77,3	72,6	71,8	72,5	73,9
2004	79,0	81,7	70,3	77,6	69,6	84,9	67,9	74,8
2005	77,9	80,6	69,6	78,6	79,2	74,3	84,8	75,2
2006	79,5	82,7	70,6	76,9	72,8	72,5	81,3	75,7
2007	77,0	77,9	73,2	72,6	67,0	64,7	77,1	74,7
2008	80,6	84,9	74,3	76,8	-	70,4	76,1	76,7
2009	78,8	81,5	72,7	75,2	-	69,8	81,1	75,8

2009: Données préliminaires

Sources: AAC, Revue sur les couvoirs.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Tableau 5.1A

**Répartition de la production d'œufs d'incubation de type chair
Canada et provinces, 1999 à 2009**

Année	Prov. Atl.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
				- % -			
1999	7,9	29,3	30,0	3,7	2,4	10,8	15,9
2000	8,2	28,6	29,6	4,1	2,2	11,1	16,2
2001	8,2	27,6	30,0	3,9	2,5	11,1	16,7
2002	7,8	26,9	31,1	4,5	2,3	10,9	16,5
2003	8,0	26,9	30,3	4,2	3,7	10,7	16,1
2004	8,9	28,1	33,4	4,7	3,4	11,5	10,0
2005	8,6	27,8	30,8	4,7	3,8	11,2	13,2
2006	8,8	27,0	29,5	4,9	3,7	10,6	15,6
2007	8,9	26,7	29,5	4,8	3,6	11,0	15,6
2008	8,7	27,4	29,1	4,9	3,5	10,8	15,5
2009	9,1	27,4	29,5	4,7	4,3	10,1	15,0

2009: Données préliminaires

Sources: AAC, Revue sur les couvoirs.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Tableau 5.2A

**Répartition de la production d'œufs d'incubation de type ponte
Canada et provinces, 1999 à 2009**

Année	Prov. Atl.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
				- % -			
1999	9,2	11,7	38,5	24,1	0,5	9,7	6,1
2000	8,6	10,7	42,4	24,0	0,3	10,0	4,1
2001	8,5	10,9	46,4	24,7	0,5	5,5	3,8
2002	7,0	13,9	47,3	25,3	1,5	3,5	1,7
2003	8,5	14,1	46,6	24,8	0,2	1,1	5,0
2004	7,7	15,1	45,9	27,4	0,2	0,6	3,9
2005	8,0	16,3	46,8	19,5	0,0	0,7	9,2
2006	7,1	15,8	47,6	16,5	0,6	0,7	12,1
2007	8,0	17,6	46,4	14,7	0,0	1,4	13,3
2008	7,2	16,9	46,5	13,2	0,0	3,3	15,1
2009	7,1	17,5	45,7	12,7	0,0	3,2	15,5

2009: Données préliminaires

Sources: AAC, Revue sur les couvoirs.

Institut de la statistique du Québec.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

ANNEXE – CHAPITRE 7

Recherche universitaire sur l'ensemble du secteur avicole, 1998 à 2007

Titre	Université(s) effectuant la recherche	Organismes finançant la recherche						Total
		Entreprises	Étranger	Gouvernement		Universités	Autre	
				du Canada	du Québec			
AAC Risk factors associated with chicken and turkey carcass contamination at slaughter	Université de Montréal						474 200 \$	474 200 \$
Caractérisation d'isolats d'Escherichia coli provenant de lésions de cellulite et de l'environnement de poulets à griller	Université de Montréal				11 250 \$		10 625 \$	21 875 \$
Chaire : Contamination croisée de l'œuf via la coquille	Université de Montréal						16 837 \$	16 837 \$
Chaire : Effet de deux protocoles de refroidissement sur la qualité interne des œufs de jeunes pondeuses	Université de Montréal						15 600 \$	15 600 \$
Chaire : Validation de méthodes de dépistage rapide des résidus d'antibiotiques dans les œufs de consommation	Université de Montréal						58 438 \$	58 438 \$
Control and treatment of salmonella and campylobacter in poultry	Université de Montréal	33 999 \$						33 999 \$
Description statistique : suivi d'une étude transversale sur la cyanose du poulet de chair	Université de Montréal						15 518 \$	15 518 \$
Development of a mix-ELISA for salmonella IGY detection in eggs as a tool to detect salmonella contaminated breeders flocks in a salmonella surveillance program	Université de Montréal						6 720 \$	6 720 \$
Development of an experimental infection method mimicking naturally occurring cellulitis in broiler chickens	Université de Montréal						13 563 \$	13 563 \$
Diverses recherches libres en médecine vétérinaire - sciences cliniques	Université de Montréal	25 863 \$						25 863 \$
Diverses recherches libres en médecine vétérinaire - service de diagnostic	Université de Montréal	1 351 296 \$						1 351 296 \$
Effect of strains on the prevalence of cellulitis in broiler chickens	Université de Montréal						25 100 \$	25 100 \$
Effect of toe trimming, probiotics, and litter acidification on the incidence of cellulitis in broiler chickens	Université de Montréal						24 400 \$	24 400 \$
Effet des manipulations de la diète sur l'incidence d'ascite chez des poulets de chair	Université de Montréal	12 865 \$	20 170 \$					33 035 \$
Facteurs de risque et causals associés à l'incidence d'aérosacculite chez le poulet de chair du Québec	Université de Montréal						101 941 \$	101 941 \$
Impact of antimicrobial agents as growth promoters on antimicrobial resistance profiles of bacterial intestinal flora of broiler chickens	Université de Montréal						20 350 \$	20 350 \$
Impact of antimicrobial agents use in poultry and investigation of the relationship between virulence and antimicrobial resistance in salmonella and campylobacter isolates	Université de Montréal						15 240 \$	15 240 \$
Mesures de contrôle de l'ascite chez le poulet de chair par des manipulations de la diète	Université de Montréal	7 000 \$			31 108 \$			38 108 \$
Strategic: molecular study of a bacterial protein binding chicken immunoglobulins	Université de Montréal			68 250 \$				68 250 \$
Affilage et aiguisage des couteaux dans les usines d'abattage et de transformation de la viande et de la volaille	Université du Québec à Montréal						87 500 \$	87 500 \$
Implantation de la formation à l'affilage et aiguisage des couteaux dans une usine d'abattage et de transformation de la viande et de la volaille.	Université du Québec à Montréal	53 760 \$						53 760 \$
Méthodes de surveillance des infections à circovirus chez la volaille en relation avec la sensibilité à des infections secondaires et la persistance du virus dans la carcasse	Université du Québec à Montréal				215 050 \$			215 050 \$
Utilisation des probiotiques pour l'amélioration du poulet de grill	Université du Québec à Montréal				185 000 \$			185 000 \$
Étude des techniques d'aiguisage et d'affilage de couteaux dans plusieurs usines du secteur de la viande et de la volaille et élaboration d'une formation à l'affilage	Université du Québec à Montréal et École de technologie supérieure					2 000 \$	3 750 \$	5 750 \$

Recherche universitaire sur l'ensemble du secteur avicole, 1998 à 2007 (suite)

Titre	Université(s) effectuant la recherche	Organismes finançant la recherche						Total
		Entreprises	Étranger	Gouvernement		Universités	Autre	
				du Canada	du Québec			
Determination Canadian and US poultry firms preferences for TRQ administration method.	Université Laval			24 150 \$				24 150 \$
Étude sur les coûts de production du poulet au Québec	Université Laval						257 750 \$	257 750 \$
Évaluation des méthodes et produits alternatifs à l'utilisation d'antibiotiques en continu chez le poulet de chair	Université Laval				50 000 \$			50 000 \$
Évaluation du Regain-900 comme agent anti-stress chez le poulet de chair	Université Laval	12 136 \$						12 136 \$
Impacts de systèmes d'allocation des contingents tarifaires dans le secteur du poulet au Canada	Université Laval					4 000 \$		4 000 \$
L'utilisation du blé et de l'orge entiers québécois dans les aliments pour le poulet de chair	Université Laval						50 240 \$	50 240 \$
Performance of the Canadian chicken industry under trade liberalization pressures at the WTO	Université Laval						38 000 \$	38 000 \$
Réduction des rejets de phosphore dans la litière des poulets de chair	Université Laval	35 177 \$					35 176 \$	70 353 \$
Réduction des rejets minéraux et d'azote chez les volailles par modification de l'aliment et/ou addition d'enzymes + impact sur système oiseau-litière-bâtiment	Université Laval				20 000 \$			20 000 \$
Valorisation des produits dérivés des opérations de découpe et de transformation de la volaille	Université Laval			24 375 \$				24 375 \$
Développement d'un système de paiement du poulet selon la qualité de la carcasse livrée à l'abattoir	Université Laval et Université de Montréal				143 566 \$		177 993 \$	321 559 \$
Analysis of candidate genes for immune responsiveness and Marek's disease susceptibility in poultry	Université McGill	150 000 \$		279 498 \$				429 498 \$
Control of pathogenic micro-organisms in poultry processing water using combined ozone UV and PEF	Université McGill						16 000 \$	16 000 \$
Detection of genetic variants in the prolactin encoding gene in turkeys and chickens and their association with broodiness	Université McGill						11 400 \$	11 400 \$
DNA-based selection for Marek's disease resistance in a commercial strain of poultry	Université McGill	50 000 \$		151 287 \$				201 287 \$
Genetic basis of salmonella resistance in poultry	Université McGill			389 205 \$				389 205 \$
Identification of genetic loci associated with disease resistance and production traits in chickens	Université McGill	100 000 \$		190 250 \$				290 250 \$
Identification of the genetic basis of resistance and susceptibility of chickens to salmonellosis	Université McGill			46 520 \$				46 520 \$
L'hypertension pulmonaire des poulets à griller	Université McGill				46 200 \$			46 200 \$
Microwave pasteurization of in-shell eggs	Université McGill			73 000 \$				73 000 \$
Montreal research centre for the development of microbe-free / disease resistant poultry	Université McGill			2 110 000 \$	1 281 192 \$	99 999 \$		3 491 191 \$
Plant phenolics and probiotics as alternatives to antibiotics in poultry production	Université McGill	22 500 \$						22 500 \$
Production and evaluation in-vivo of derivatives of lactic acid bacterium (LAB) and an acidophilic fungus, for enhancement of health and productivity in broiler chickens - Part II In vivo evaluation of feed additives	Université McGill	160 650 \$						160 650 \$
Pulsed electric field pasteurization of liquid egg products	Université McGill			156 616 \$				156 616 \$
Reducing environmental pollution from poultry veterinary pharmaceuticals in agricultural runoff	Université McGill			76 000 \$			38 000 \$	114 000 \$
Salmonella resistant poultry	Université McGill			71 852 \$				71 852 \$
Processing and enzyme supplementation for poultry diets containing flaxseed	Université McGill et Institut national de recherche en santé (INRS)			27 000 \$	37 500 \$			64 500 \$
Total		2 015 246 \$	20 170 \$	3 688 003 \$	2 020 866 \$	105 999 \$	1 514 341 \$	9 364 625 \$

Source : Expertise Recherche Québec (ERQ) - SIRU (MELS).

Compilation : DPA, DGRISSE, MDEIE et DDI, MAPAQ.



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 